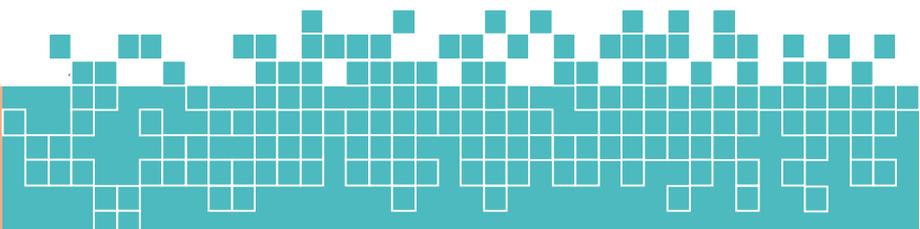
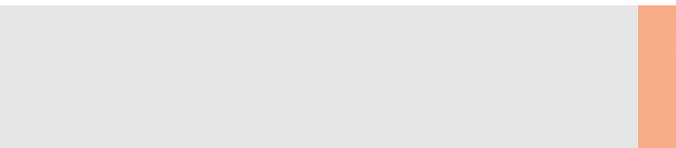
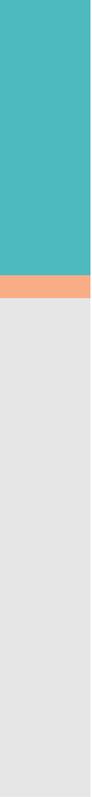


République tunisienne
Ministère de l'Education



Projet Annuel de Performance
Mission Education
Année 2023

Janvier 2023



Présentation Générale de la mission

1- Présentation de la stratégie de la mission Education :

L'éducation en tant que secteur stratégique important reste toujours une priorité de l'État compte tenu de son rôle clé dans le progrès social, intellectuel et économique ainsi que la réalisation des objectifs du développement durable.

Il est incontournable que son rôle est rayonnant, elle joue un rôle de premier plan dans le développement la personnalité des élèves (filles et garçons) dans toutes ses dimensions et tout au long des cycles d'enseignement (primaire, préparatoire et secondaire).

Elle vise également à ancrer les valeurs de la tolérance, de la fierté de la citoyenneté, à promouvoir la conscience de l'identité nationale et à renforcer son ouverture sur la civilisation humaine afin de les préparer à jouer un rôle actif ultérieurement dans la vie sociétale.

La mission d'éducation se caractérise également par sa fonction éducative et pédagogique, qui vise à permettre aux élèves des écoles primaires, préparatoires et secondaires d'acquérir une culture générale, des connaissances scientifiques et les compétences nécessaires, soit pour poursuivre leurs études d'un cycle à l'autre, soit pour pratiquer une profession ou un métier s'ils choisissent la filière de formation, en améliorant la qualité de l'enseignement et en l'accès à en assurant l'égalité des chances pour tous les élèves filles et garçons , à tous les niveaux éducatifs

C'est ainsi, il importe de souligner que l'école tunisienne dont le but de promouvoir l'Etat moderne, a permis d'une part à l'école publique depuis plusieurs de participer à la formation de la personnalité tunisienne très attaché à son identité ouverte à la modernisation et aux valeurs universelles, d'autre part elle représente un ascenseur social qui contribue à réhabiliter des générations et à améliorer leur niveau de vie.

L'école publique a doté l'administration tunisienne et l'économie nationale de cadres d'une haute compétence favorisant la souveraineté, l'appartenance au pays ainsi que l'ouverture des perspectives d'avenir.

A-Cadre général de la mission

Dans le cadre de concrétiser les orientations générales de l'Etat, la mission de l'éducation est exigeante par rapport au respect des engagements nationaux et internationaux notamment :

***Article 44**

* Déclaration d'Incheon : « Education 2030 : Vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous, organisée dans le cadre du Forum mondial de l'éducation en Corée en 2015 financé par UNESCO.

***la Déclaration de la Doha intitulée « l'éducation de qualité pour tous**

*loi n° 2008-4 du 11 février 2008, portant approbation de la convention relative aux droits des personnes handicapées et du protocole facultatif se rapportant à cette convention dans son article 24 qui permet à ces personnes d'accéder à une éducation gratuite et de qualité concrétiser dans le cadre d'une stratégie nationale selon l'approche des droits de l'homme et la mise en place d'une panoplie de mesures axée sur les élevés handicapés ainsi que l'activation du principe de l'équité et égalité des chances .

*les principes fondamentaux relatives à la convention internationale des droits de l'enfance dans les plus importants sont les principes de la non-discrimination et de l'intérêt de l'enfant.

*les objectifs du développement durable et surtout le quatrième objectif relatif à la garantie d'une éducation de qualité, inclusive et équitable et de favoriser le principe d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, et Le cinquième objectif qui incite à

la réalisation de l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles

*Loi d'orientation n° 2002-80 du 23 juillet 2002, relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire.

*Décret gouvernemental n° 2016-626 du 25 mai 2016, portant création du conseil des pairs pour l'égalité et l'équivalence des chances entre la femme et l'homme article 2 qui incite à l'intégration de l'approche genre dans la planification, la programmation, l'évaluation et dans le budget, afin d'éliminer toutes les formes de discrimination entre la femme et l'homme et de concrétiser l'égalité de droits et devoirs entre eux.

*Loi organique n° 2019-15 du 13 février 2019, relative à la loi organique du budget en particulier le chapitre qui stipule que le chef de programme veille à la préparation du budget suivant des objectifs et des indicateurs garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une manière générale entre les différentes catégories sociales, sans discrimination,

B/ le diagnostic de l'état de lieux du secteur

Dans le but d'instaurer, la mission de l'éducation sur des principes fondamentaux un diagnostic sur la réalité du secteur a été réalisé basé sur des points forts et des points faibles qui sont les suivants :

✓ Les points forts

- L'existence d'une organisation structurelle et législative capable d'encadrer les besoins de cette étape et de surpasser toute problématique relative au pilotage et la gestion du système éducatif (représentation régionale forte. Base juridique)
- Le renforcement de la décentralisation à travers l'octroi au commissariats régionales de l'éducation de la personnalité juridique et l'autonomie financière ainsi que plus d'attributions au niveau pédagogique et le suivi des projets par la

promulgation du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, portant création des commissariats régionaux de l'éducation et fixant leur organisation administrative et financière et leurs attributions ainsi que les modalités de leur fonctionnement.

- La finalisation des projets régionaux pour tous les commissariats en tenant compte de la spécificité de chaque région et en concrétisant l'approche participative dans la réalisation de leurs planifications.

✓ **Les points faibles**

- La régression au niveau de la performance de l'œuvre éducative et le faible niveau de compétences des instituteurs dans les matières de bases. Matières scientifiques et langues y compris la langue arabe en favorisant les connaissances. Les compétences et les contenus au déterminant des compétences horizontales et la régression du rendement scolaire dans les établissements primaires en générales et dans les établissements scolaires rurales en particulier.
- L'élargissement de l'écart entre l'école et son environnement vu que les cursus et les sections scolaires n'arrivent plus à répondre aux besoins de la société. à l'orientation universitaire ainsi que aux exigences du marché de l'emploi.
- L'absence du programme de formation de base et continue en éducation inclusive.
- La fragilité de l'école face aux phénomènes de la violence, l'addiction et à l'extrémisme.
- L'école n'est plus attractive en vertu de la détérioration des infrastructures elle n'est plus un espace éducatif attrayant pour l'élève ni un espace de loisirs complémentaires à l'intégration scolaire.
- Le système éducatif n'est pas doté d'outils de mesure ni d'évaluation externe surtout après son absence dans les participations aux évaluations internationales.

- L'accroissement du phénomène de décrochage scolaire quantitativement et qualitativement.
- Le système éducatif national manque de tout outil de mesure et d'évaluation externe, surtout après avoir abandonné la participation aux évaluations internationales.
- • La difficulté de prendre une décision concernant l'apprentissage à distance qui est devenue une solution, mais elle se heurte à l'inéluctabilité de l'engagement pour l'égalité et l'équité des chances entre tous les élèves.

C-Priorités de la mission

Conformément aux engagements nationaux et internationaux de la mission de l'éducation, on peut distinguer que :

- L'éducation est une priorité nationale assurée par l'État et garantie par la Constitution.
- L'enseignement public est gratuit, y compris l'enseignement préscolaire, est obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans
- Une éducation de haute de qualité et uniformisée qui prend en compte les différences individuelles.
- L'éducation au service du développement durable,
- Une école qui respecte les droits de l'élève et sculpte sa personnalité
- Neutralité de l'établissement scolaire
- Réduire les disparités entre les régions et les établissements d'enseignement, d'une part, et entre les individus, d'autre part
- La mise en œuvre du plan d'action national pour l'intégration et l'institutionnalisation du genre au niveau de la mission, permettant d'atteindre l'égalité des sexes et renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination en milieu scolaire, ainsi que de promouvoir l'indépendance des femmes dans tous les domaines

- Inclure l'approche genre dans les politiques publiques et les budgets de la mission d'Éducation afin de favoriser l'investissement dans l'éducation des élèves filles et garçon sans discrimination.
- Lutter contre le décrochage scolaire et généraliser l'École de la deuxième chance pour réinsérer les décrocheurs et contribuer à leur insertion dans la vie professionnelle.
- Atténuer la violence à l'école
- Généralisation de l'année préparatoire
- Appuyer d'enfants ayant des besoins spécifiques via l'adoption de programmes spécifiques.
- Révision de la carte scolaire
- Renforcer l'utilisation du numérique pour faciliter la communication entre l'administration, les apprenants et les parents d'élèves via le développement des applications numériques et s'orienter davantage vers l'enseignement à distance, notamment en présence de la situation épidémiologique actuelle.

1- Les axes stratégiques de la mission éducation sont les suivants

1- Garantir le principe d'équité et d'égalité des chances pour les élèves filles et garçons sans discrimination aux niveaux primaire, préparatoire et secondaire à travers l'accès au droit à l'éducation pour les filles et les garçons sans discrimination basé sur le sexe, l'affiliation sociale, la couleur ou religion et de le généraliser.

2- Améliorer les acquis des élèves filles ou garçons, ainsi que leurs compétences de vie et améliorer les services qui leur sont fournis, tels que l'hébergement, le transport scolaire, la restauration et renforcer les activités culturelles et sportives.

3- La gouvernance et l'amélioration de la qualité du système éducatif à travers une meilleure efficacité du travail dans un cadre garantissant les règles de transparence, de responsabilité et de justice, via

* la révision du temps scolaire, l'élaboration de programmes et de méthodes d'enseignement basé sur l'interaction aux évolutions et aux changements,

* la formation du cadre éducatif, le développement des infrastructures
*l'optimisation de l'utilisation des ressources Humaines, financières et
logistiques.

2-Présentation des programmes des missions

La mission Education est composée de deux programmes opérationnels et un programme de pilotage et d'appui afin de mettre en œuvre sa stratégie.

Les programmes opérationnels sont les suivants :

□ □ Programme du cycle primaire :

Ce programme contribue au développement des capacités de communication orale, au développement des sensations, des capacités psychologiques et motrices, la prise de conscience corporelle.

Favoriser la vie de groupe pour les enfants de l'année préparatoire ainsi qu'à l'éducation collective,

le programme vise à offrir à l'apprenant les moyens d'acquisition de connaissances ,les mécanismes de base de l'expression orale et écrite, de lecture et de calcul ainsi que des compétences de communication en arabe et dans au moins deux langues étrangères. Il vise également à aider l'apprenant à développer son esprit, son intelligence sur le plan pratique, son sens artistique, ses qualifications physiques et manuelles et de grandir sur les valeurs de la citoyenneté et les exigences de la coexistence et améliorer ses acquis, et de lui fournir des services scolaires et un environnement propice à une vie scolaire réussie.

□ □ Programme du cycle préparatoire et d'enseignement secondaire :

Ce programme contribue à l'amélioration des acquis des élèves, à fournir des services scolaires favorisant un environnement propice aux études

La politique publique dans le cycle préparatoire a pour objectif de permettre à l'apprenant l'acquisition de compétences de communication en langue arabe et au

moins deux langues étrangères, les connaissances et les aptitudes requises dans les domaines scientifique, technique, artistique et social.

Au niveau du cycle secondaire l'objectif de la politique publique est de doter l'élève en plus d'une culture générale forte, une formation approfondi dans l'un des domaines de la connaissance dans l'une de ses branches ou une formation spécialisée dans l'une de ses annexes, afin de poursuivre ses études universitaires ou de lui permettre, d'intégrer une formation professionnelle ou envahir la vie opérationnelle.

- ✓ **26 sous-programmes sur le plan régional**
- ✓ **Des unités opérationnelles** sous formes des établissements publiques à caractère administratif ,04 opérateurs publics qui portent leurs aides à réaliser les objectifs de la mission qui sont : le centre national des technologies en éducation, le Centre National de Formation et de promotion des compétences, le Centre National Pédagogique et l'Office des Logements des Personnels du Ministère de l'Education.

I- Présentation du programme et de sa stratégie

1. Présentation du programme

1.1 Stratégie

L'objectif primordial du cycle primaire, qui dure six ans, consiste à permettre aux élèves d'acquérir les connaissances de base, par ailleurs, le Cadre général référentiel pour l'apprentissage, approuvé le 13 octobre 2022, met en exergue la nécessité de permettre aux élèves l'acquisition des connaissances de base, de développer leurs leur intelligence ainsi que leurs compétences de vie

Ce cycle vise également l'acquisition progressive de la langue arabe parlée et écrite, et l'apprentissage de deux langues étrangères, la capacité de construire des connaissances simples et de développer des compétences intellectuelles et pratiques. En outre, il permet aux élèves, filles et garçons, dans leurs différentes situations, de développer leurs compétences de vie en éduquant les élèves à respecter les valeurs collectives, les règles de vie et le développement du sens civique.

Le responsable du programme s'est engagé à la réalisation des finalités du quatrième objectif du développement durable à l'horizon 2030, à savoir assurer une éducation de qualité, équitable et inclusive pour tous, promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie en assurant la qualité dans toutes les composantes du système éducatif et en préservant le principe d'équité et d'égalité des chances pour tous.

Le Cadre Général du Programme : le Programme de cycle Primaire inspire ses orientations du cadre institutionnel suivant

- ✓ La Constitution tunisienne de 2022, notamment son article 44 ;

- ✓ Les Engagements internationaux, notamment les objectifs du développement durable, en particulier l'Objectif 4, visant à assurer une éducation de qualité, équitable et inclusive et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous les enfants filles et garçons,
- ✓ Les dispositions de la loi d'orientation de l'éducation et de l'enseignement scolaire n° 80 de 2002, en particulier son article 1.
- ✓ Le Cadre référentiel pour l'apprentissage validé le 13 octobre 2022.

1-2 Priorités du programme

Les perspectives de la mission de l'éducation à l'horizon 2035 se base sur quatre axes stratégiques, considérées comme des objectifs majeurs pour l'ancrage et la réforme du système éducatif. Sur la base de ces grands axes, des grandes lignes pour les années 2023/2025 ont été assignés. Ces piliers stratégiques se résume de la manière suivante :

- ✓ Assurer une éducation de qualité et équitable pour tous et l'égalité des chances pour tous ;
- ✓ Assurer un environnement d'apprentissage attractif et sécurisé ;
- ✓ Assurer la digitalisation du système éducatif ;
- ✓ Consacrer les principes de la bonne gouvernance.

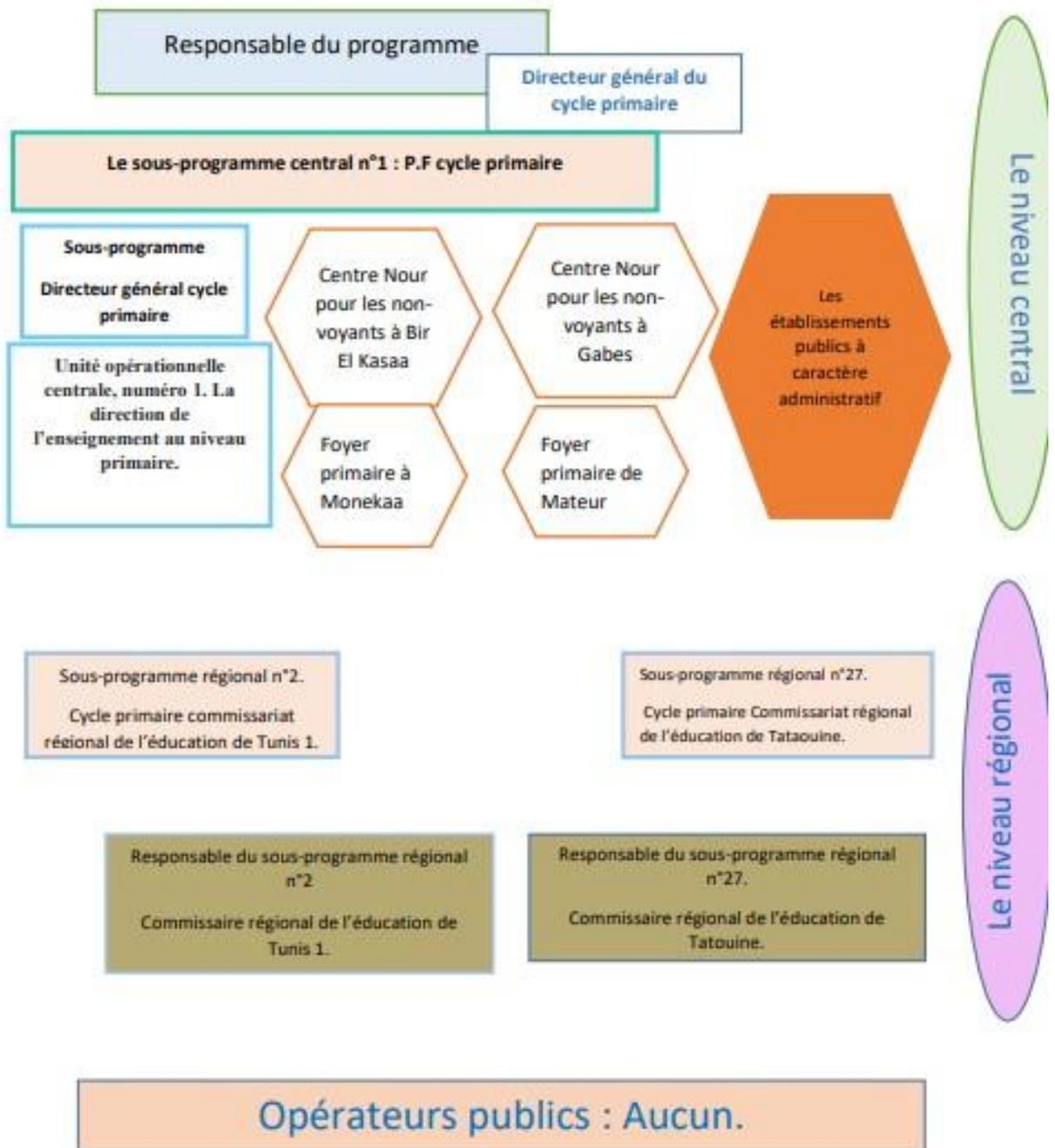
Pour atteindre ces objectifs stratégiques, le programme du cycle primaire accordera une place de choix en 2023 aux volets suivants :

➤ *Assurer une éducation de qualité et équitable pour tous et l'égalité des chances pour tous :*

- ✓ Généraliser l'année préparatoire et veiller à ce qu'elle soit obligatoire et gratuite pour tous les enfants, et ce en coordination avec les différents intervenants dans le cadre de la complémentarité entre l'enseignement public, les initiatives de la société civil et le secteur privé, et en renforçant le contrôle pédagogique et administrative afin d'assurer une certaine harmonie, et améliorer **les résultats** des élèves et **leur intégration** sociale et éducative ;

- ✓ Assurer un environnement éducatif inclusif garantissant le principe de l'égalité des chances pour tous ;
- ✓ Renforcer les mécanismes de lutte contre le décrochage scolaire.
- ✓ Développer les acquis des apprenants et améliorer leur apprentissage (participation aux évaluations nationales : concours d'accès aux collèges pilotes)
- ***Assurer un environnement d'apprentissage attractif et sécurisé :***
 - ✓ Promouvoir la vie scolaire par la promotion des activités culturelles et sportives,
 - ✓ Diversification et amélioration des services scolaires, notamment le transport et la restauration scolaire,
 - ✓ Développement de services de soutien, d'accompagnement et les activités d'appui social au milieu scolaire, pour faire face aux comportements à risque au sein de l'établissement scolaire.
 - ✓ Assurer la digitalisation du système éducatif.
 - ✓ Développer la capacité du cadre de supervision à utiliser les technologies modernes dans le processus d'enseignement et d'apprentissage.

1-3



Cartographie du programme de cycle primaire

Cartographie du programme n°1 cycle primaire

II-Objectifs et indicateurs de performance :

2.1. Présentation des objectifs et des indicateurs de rendement :

- *Axe stratégique 1 : Assurer une éducation de qualité et équitable pour tous élèves et assurer l'égalité des chances pour tous les élèves filles et garçons*

Objectif 1-1 : généralisation de l'année préparatoire et garantir sa qualité pour tous les élèves filles et garçons.

Le préscolaire et notamment l'année préparatoire, représente un axe principal de la réforme du système éducatif. Des études nationales ainsi qu'internationales ont démontrés son impact incontournable pour augmenter les chances des élèves à réussir le cycle primaire avec un pourcentage qui s'élève à 30 % que ceux qui n'ont pas fait une année préparatoire. Cette disparité des chances entre les élèves touche d'une manière irréversible le principe d'équité et d'égalité des chances. Ce qui prouve la nécessité de procéder à la généralisation de l'année préparatoire pour tous les enfants de 5-6 ans.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que la mise en place de l'année préparatoire est en cours depuis l'année scolaire 2001/2002 et que l'intervention du Ministère s'étale dans toutes les régions, en particulier dans les zones rurales et les quartiers populaires, de caractérisant par la précarité, voire l'absence du secteur privé à côté du Ministère de l'éducation ,les intervenants dans le préscolaire sont :

- Ministère de la Femme, des Enfants et de la Famille et des personnes âgées : jardins d'enfants,
- Ministère des Affaires religieuses : El Koutteb الكتاتيب,

-Le ministère des Affaires sociales, à travers les centres l'Union tunisienne de solidarité sociale,

- Ministère de l'Intérieur à travers les jardins d'enfants municipaux

Pour atteindre cet objectif le ministère veillera à réaliser les indicateurs suivants

- ✓ **Indicateur 1-1** : évolution de taux des élèves de la première année ayant poursuivi une année préparatoire :

Cet indicateur concerne le taux des nouveaux élèves inscrits en première année dans les écoles publiques et ayant poursuivi une année préparatoire. Donc le taux calculé couvrira aussi bien les élèves ayant poursuivi l'année préparatoire dans une école primaire publique, ainsi que les élèves qui ont poursuivi l'année préparatoire servi par les autres intervenants sus-indiqués. Et vue l'importance de l'année préparatoire le ministère veille à la rendre gratuite et obligatoire.

généralisation de l'année préparatoire et garantir sa qualité pour tous les élèves filles et garçons	Unité de mesure	réalisation	réalisation	estimation	estimation	estimation
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1-1 : taux des élèves de première année ayant poursuivi une année préparatoire	%	89.0	89.7	90.2	91.5	92.0

En 2023, le taux des élèves inscrits dans l'année préparatoire devrait atteindre 90,2%, ce taux reste tributaire de la conscience des parents de l'importance du préscolaire pour favoriser la réussite de l'élève ultérieurement.

- ✓ **Indicateur 1-1-2** : taux de couverture des écoles primaire en classes préparatoires

Le nombre d'écoles primaires contenant des classes préparatoires a connu une évolution remarquable depuis le lancement de l'année préparatoire en 2001/2002, et par conséquent le taux de couverture scolaire a connu une évolution remarquable

. Cet indicateur reflète la valeur des efforts déployés pour généraliser l'année préparatoire à toutes les écoles primaires, permettant ainsi au plus grand nombre possible d'enfants de bénéficier d'un cycle préscolaire.

généralisation de l'année préparatoire et garantir sa qualité pour tous les élèves filles et garçons	unité de mesure	Réalisation	Réalisation	Estimation	Estimation	Estimation
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1-1-2 : taux de couverture des écoles primaire en classes préparatoires	%	52.7	52.8	54	55	56

Cet indicateur a enregistré une régression en 2021 par rapport à 2020 en raison du retard que connaît certains projets d'infrastructures relatif à la création des classes préparatoires, et cette suite aux répercussions néfastes de la pandémie de Covid 19. Le rythme de progression de l'indicateur reste relativement faible durant les trois prochaines années en raison de la limite des crédits alloués d'une part et du manque de ressources humaines nécessaires (ingénieurs - techniciens...) du fait de l'arrêt des recrutements dans la fonction publique.

✓ **Objectif 1-2 : Assurer un environnement d'apprentissage inclusif garantissant le principe de l'égalité des chances pour tous.**

Sur la base du principe de l'égalité des chances et de l'équité entre les élèves, les régions et les établissements scolaires, la mission de l'Éducation a garanti le droit à l'éducation pour tous les enfants, en particulier aux handicapés, en instaurant un programme pour faciliter leur intégration. C'est ainsi que « Le Plan national pour l'intégration scolaire et éducative des enfants handicapés" a été lancé, en partenariat avec le ministère des Affaires sociales, le ministère de la Santé et les associations concernées depuis l'année scolaire 2003/2004.

Les dispositions de la loi d'orientation n°2002-80 du 23 juillet 2002 relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire dans son quatrième article, consolide cette orientation en stipulant que : "l'Etat garantit le droit à l'enseignement gratuit dans les établissements scolaires publics à tous ceux qui sont en âge d'être scolarisés et l'égalité des chances dans la jouissance de ce droit à tous les élèves.... L'Etat veille à assurer les conditions adéquates permettant aux enfants aux besoins spécifiques de jouir de ce droit ».

Ce droit est appuyé par la promulgation de la Directive sur la promotion et la protection des personnes handicapées en date du 15 août 2005.

La Tunisie a fait de grands progrès dans la réalisation des objectifs d'inclusion scolaire. Le nombre d'élèves intégrés dans les établissements scolaires a augmenté, en veillant à l'accompagnement pédagogique de cette catégorie .

- ✓ **Indicateur** : 1-2-1 taux des cadres pédagogiques bénéficiant d'une formation en éducation inclusive

Cet indicateur mesure les efforts du ministère de l'Éducation pour développer les compétences et les ressources humaines dans l'éducation inclusive en permettant aux acteurs pédagogiques d'acquérir et d'adopter les méthodes et les outils de l'éducation inclusive dans la formation des enseignants, assurer ainsi la qualité du processus d'intégration et le développement des acquis. Dans une deuxième phase, cette composition sera généralisée pour l'enseignement primaire.

Objectif 1-2 : Assurer un environnement d'apprentissage inclusif garantissant le principe de l'égalité des chances pour tous.	Unité de mesure	réalisation	réalisation	estimation	estimation	estimation
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur : 1-2-1 taux des cadres pédagogiques bénéficient de formation en éducation inclusive	%	-	29.2	52.8	76.4	100

- ✓ **Objectif 1-3 : Lutter contre le décrochage scolaire**

Le phénomène de décrochage scolaire est l'un des problèmes majeurs du système éducatif, car il a des répercussions négatives sur l'enfant et sur la société. C'est un phénomène multidimensionnel, qui a des impacts négatifs sur le tissu économique et social, dont les causes ne peuvent être déterminés d'une manière exhaustive, et son traitement touche toutes les composantes de la société (famille/écoles/société...)

Le ministère de l'éducation a accordé une attention particulière à ce phénomène. Cet axe est classé parmi les objectifs prioritaires stratégiques des plans éducatifs sectoriels ((2016-2020 / 2023-2025) et dans les perspectives de l'éducation à l'horizon 2035.

Bien que l'enseignement soit gratuit à tous les niveaux et obligatoire de 6 à 16 ans, des efforts considérables visant à améliorer les indicateurs éducatifs, en particulier ceux liés aux conditions d'apprentissage et de travail ainsi que la qualité de l'enseignement, les taux d'abandon restent élevés, bien qu'ils ont connu une certaine régression ces dernières années.

✓ **Indicateur 1-3-1 : Taux d'abandon au cycle primaire**

Cet indicateur sert à calculer le taux d'élèves abandonnant. Le taux d'abandon au niveau primaire est relativement faible par rapport au reste du cycle d'enseignement. Cet indicateur doit être amélioré en appuyant les efforts des différents intervenants et en renforçant les mécanismes nécessaires pour faire face à ce phénomène.

Objectif 1-3 lutter contre le décrochage scolaire	Unité de mesure	réalisation	réalisation	estimation	estimation	estimation	estimation
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1-3-1 : Taux d'abandon au cycle primaire	%	0.6	1.2	1.0	0.9	0.9	0.9

✓ **Objectif 1-4 : Amélioration des acquis de tous les élèves, filles et garçons au cycle primaire**

L'évolution et l'amélioration des acquis des élèves au cycle primaire est tributaire de plusieurs composantes tels que, la gestion de l'établissement, l'infrastructure, la

qualité de la vie et de services scolaires., qui sont susceptibles de de développer les ressources humaines et budgétaires nécessaires.

Cet objectif s'intéresse à la qualité des acquis des élèves afin de les poursuivre et de les évaluer, et d'identifier et consolider les points forts et porter remèdes à certaines faiblesses.

. Et ce pour pouvoir fixer les activités ainsi que les leviers d'actions et les projets à entreprendre dans les années à venir. Par conséquent, l'équipe du programme du cycle primaire veille à améliorer la qualité des apprentissages.

Le processus d'évaluation **fait** partie intégrante du processus d'enseignement et d'apprentissage et lié au programme d'études, à ses objectifs éducatifs, psychologiques et sociaux.

Une étude d'évaluation de plus de 200000 élèves au niveau primaire a été envisagée, afin de créer de nouveaux mécanismes qui pourraient contribuer au développement du système d'évaluation des acquis de l'élève en s'appuyant sur des indicateurs complexes qui sont en conformité avec ceux **des évaluations internationales**.

Les indicateurs de mesure choisis pour juger la qualité des acquis des élèves sont d'une importance cruciale dans la détermination des efforts investis afin d'améliorer les niveaux des élèves.

➤ **Une évaluation nationale des acquis des élèves via le concours d'accès aux collèges pilote**

Indicateur 1-4-1 : taux des élèves de la sixième année ayant obtenu la moyenne et plus dans les langues à la fin du cycle primaire : Cet indicateur vise à connaître le pourcentage d'élèves ayant obtenu une moyenne en langues (arabe, français et anglais) au concours d'accès aux collèges pilotes.

- **Indicateur 1.4.2** : Taux des élèves de la sixième année ayant obtenu la moyenne ou plus dans les disciplines scientifiques :

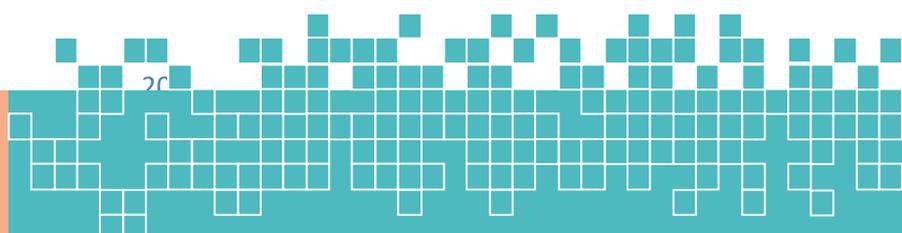
Cet indicateur vise à déterminer le pourcentage d'élèves ayant obtenu la moyenne ou plus dans les disciplines scientifiques (mathématiques, sciences) au concours national d'accès aux collèges pilotes.

- ✓ **Indicateur 1.4.3** : Taux des élèves de la sixième année ayant obtenu la moyenne générale ou plus au concours d'accès aux collèges pilotes : Cet indicateur vise à déterminer le pourcentage d'élèves ayant obtenu une moyenne générale ou plus au concours national d'accès aux collèges pilotes.

Objectif 1-4 : Amélioration des acquis de tous les élèves, filles et garçons au cycle primaire	Unité de mesure	réalisé	réalisé	estimé	estimé	estimé
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1-4-1 : taux des élèves de sixième année ayant obtenu la moyenne et plus dans les langues à la fin du cycle primaire	%	42.5	32.1	50.5	52.8	53
Indicateur 1.4.2 : Taux d'élèves de la sixième année ayant obtenu la moyenne ou plus dans les disciplines scientifiques	%	17.6	31.9	40	45	46
Indicateur 1.4.3 : Taux d'élèves de la sixième année ayant obtenu une moyenne générale ou plus au concours d'accès aux collèges pilotes	%	62.6	46.6	68	71	72

En 2022 le taux des élèves ayant obtenu la moyenne aux concours d'accès aux collèges pilotes est 32,1 % par rapport au total des élèves, ce taux reste faible, ce qui rend la réforme du système éducatif et des programmes d'études primordiale.

Dans les disciplines scientifiques, le taux d'élèves ayant 10 et plus ne dépasse pas 31,9% en 2022 contre 17,6% en 2021, mais malgré cette amélioration relative de l'indicateur, le niveau des acquis des élèves reste faible.



En langues, le taux d'élèves ayant 10 et plus ne dépasse pas 46,6 % en 2022, un taux modeste qui nécessite des efforts supplémentaires pour promouvoir l'enseignement des langues au cycle primaire.

En général, ces indicateurs reflètent un niveau faible des apprentissages des élèves au cycle primaire au cours des dernières années, ce qui nécessite la finalisation des réformes et la révision des programmes, le développement des méthodes d'enseignement, de soutien à la vie scolaire et le développement de l'infrastructure, qui sont les clés de voute pour l'amélioration du processus d'enseignement et d'apprentissage ainsi que des acquis

➤ ***Axe stratégique II : Assurer un environnement d'apprentissage attractif et sécurisé.***

✓ **Objectif 2-1 : développement et appui de la vie scolaire**

Comme stipule l'article 1 du décret n° 2437 de 2004 régissant la vie scolaire : « La vie scolaire constitue un cadre approprié pour le développement de la personnalité de l'élève et de ses dons, Pour l'exercice de vivre ensemble et pour le développement des relations éducatives entre les apprenants d'une part, et entre eux et le reste des membres de la communauté éducative d'autre part, lesquelles relations sont régies par les principes du respect mutuel, de l'Équité, de l'objectivité, et du caractère indissociabilité des droits et devoirs ».

En tant que prolongement des apprentissages en classes, la vie scolaire couvre les diverses activités éducatives, culturelles, sociales et de loisir auxquelles s'adonnent les élèves, de même que les services sanitaires et sportifs qui leur sont offerts, en harmonie avec la mission de l'éducation et les fonctions de l'école.

✓ Cet objectif s'occupe de donner un sens aux apprentissage en classe

- ✓ Faire de l'école un espace attractif dans lequel l'apprenant ressent la l'épanouissement. la volonté d'apprendre et la fierté d'appartenir à cette institution
- ✓ Développer de l'esprit d'initiative et les valeurs de cohabitation ainsi que le développement des compétences de vie pour s'intégrer positivement à l'intérieur et à l'extérieur du cadre scolaire.
- ✓ **Indicateur 1.2.1** : nombre des élèves bénéficiaires de repas scolaire : cet indicateur mesure le nombre des élèves bénéficiaires de repas scolaire **par rapport à la totalité** des élèves inscrits.

Dans le cadre de sa stratégie d'actions, l'Office des œuvres scolaires cherche à renforcer et à développer les services scolaires pour les élèves du cycle primaire en leur offrant des conditions favorables, en particulier dans les milieux ruraux, et de bénéficier de repas scolaires en développant une application numérique de gestion de repas scolaire, Contribuant ainsi à réduire certains phénomènes inquiétants tels que l'absentéisme et les abandons scolaires.

Objectif 2.1 : développement et appui de la vie scolaire	Unité de mesure	réalisati on	réalisati on	estimati on	estimati on	estimati on
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1.2.1 : nombre des élèves bénéficiaires de repas scolaire	%	20.7	20.9	22.1	42.1	72.1

- ✓ **Indicateur 1-2-2** : nombre des élèves bénéficiant du transport scolaire

Cet indicateur consiste à mesurer le nombre d'élèves qui bénéficient du transport scolaire par rapport la totalité des élèves inscrits.

Les leviers d'actions permettant le développement de cet indicateur :

- 1-la mise en place d'un système de gestion de transports
- 2- l'acquisition de 95 bus scolaire
- 3- la disponibilité du crédit budgétaire nécessaire

Objectif 2.1 : développement et appui de la vie scolaire	Nombre des élèves	réalisation	réalisation	estimation	estimation	estimation
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1.2.1 : nombre des élèves bénéficiaires de transport scolaire		18378	14770	16000	18000	20000

✓ **Indicateur 2.1.3 : Taux d'élèves participant à des activités culturelles et sportives :**

Cet indicateur permet **de mesurer le** nombre des élèves participant à divers clubs culturels et sportifs afin de savoir dans quelle mesure ces clubs sont capables d'attirer des élèves et de répondre à leurs **attentes** d'une manière susceptible d'assurer le bien-être pédagogique dans les écoles primaires.

Objectif 2.1 : développement et appui de la vie scolaire	Taux des élèves	réalisation	réalisation	estimation	estimation	estimation
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1.2.1 : taux des élèves participant aux activités culturelles et sportives		-	39.8	51.5	60	75

➤ **Axe stratégique III : Assurer la digitalisation du système éducatif**

L'éducation numérique est un concept moderne dans l'éducation, compte tenu de la révolution numérique dans le monde et du développement technique et technologique qui l'accompagne, en particulier dans l'éducation, qui est un secteur **stratégique** sur lequel repose le progrès, le développement et la durabilité des peuples.

L'éducation numérique repose sur l'intégration des technologies modernes dans le système éducatif en utilisant les technologies modernes et des systèmes et

équipements électroniques pour soutenir le processus d'enseignement et d'apprentissage, améliorer les performances des élèves et accroître l'efficacité du processus éducatif.

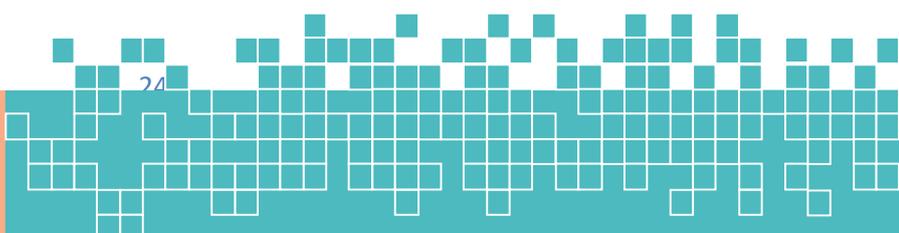
La pandémie covid19 et ses répercussions négatives sur le secteur de l'éducation ont imposé de nouvelles options et tendances pour passer de l'enseignement **traditionnel/classique** à l'enseignement à distance. Qui, en termes modernes, est un outil essentiel pour l'amélioration et le développement du processus éducatif en ligne avec les variables technologiques modernes. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) estime que les techniques modernes d'information et de communication pourraient avoir un impact très important sur l'élargissement du potentiel de formation et l'amélioration des processus d'enseignement en facilitant la réforme des modèles éducatifs traditionnels, **via l'amélioration de la qualité** des résultats et de l'apprentissage, acquérir des compétences qualitatives, soutenir l'apprentissage tout au long de la vie et améliorer la gestion institutionnelle.

- ✓ **Objectif 3.1 : Développer les compétences du cadre pédagogique et des enseignants dans le domaine numérique.**
- ✓ **Indicateur 3.1.1** : taux de personnes formés dans la plateforme numérique (plateforme de formation à distance) et identification de ses différentes fonctions

Cet indicateur mesure le taux de bénéficiaires du Programme national de formation et de développement de compétences sur l'utilisation de la plateforme numérique et l'identification de ses différentes fonctions.

Un mécanisme développé pendant la pandémie de covid 19, dans le cadre de la recherche de solutions afin d'assurer la poursuite normale des cours, a été initiée par la formation du cadre pédagogique tel que des inspecteurs et des assistants pédagogiques.

Le tableau suivant montre le taux de bénéficiaires de la formation.



Objectif 3.1 : Développer les compétences du cadre pédagogique et des enseignants dans le domaine numérique	Taux des élèves	réalisation	estimation	estimation	estimation	estimation
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 3.1.1 : taux de personnes formés dans la plateforme numérique (plateforme de formation à distance) et identification de ses différentes fonctions	%	-	24.7	50	75	100

✓ **Indicateur 1.3.1** : taux de bénéficiaires d'une session de formation dans la pédagogie numérique.

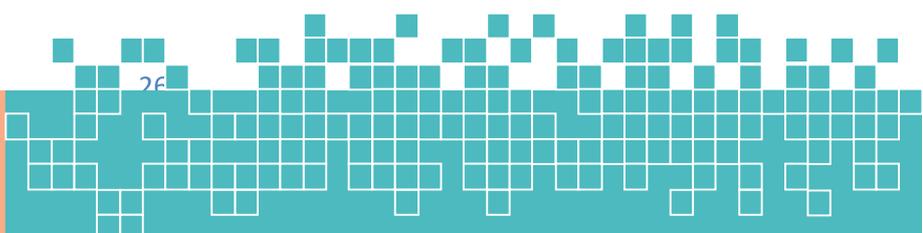
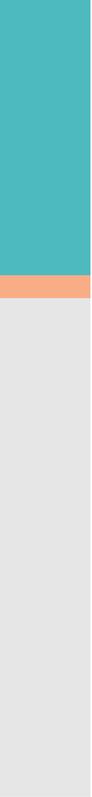
L'intégration des technologies modernes dans le processus d'apprentissage et d'éducation connaît une grande expansion. Le ministère de l'éducation a adopté, dans le cadre de son plan d'actions, l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans le système.

Le tableau suivant montre le taux de bénéficiaires de la formation du cadre pédagogique.

Objectif 3.1 : Développer les compétences du cadre pédagogique et des enseignants dans le domaine numérique	Taux des élèves	réalisation	estimation	estimation	estimation	estimation
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 3.1.2 : taux de bénéficiaires d'une formation dans la pédagogie numérique	%	-	3.7	19.1	29.4	50

Présentation des activités en relation avec les objectifs et les indicateurs de performance :

2.2 Activités et levier d'actions du programme de cycle primaire :



programme	objectifs	indicateur	Estimation 2023	Activités/procédures programmée	Dépenses prévisionnel d'activités année 2023	Levier d'activités
Cycle primaire	Objectif 1-1 : généralisation de l'année préparatoire et garantir sa qualité pour tous les élèves filles et garçons	Indicateur 1-1 : évolution de taux des élèves de première année ayant poursuivi une année préparatoire :	90.2%	Garantir une année préparatoire obligatoire et gratuite. La mise en œuvre d'un système de suivi de tous les espaces de l'année préparatoire		<ul style="list-style-type: none"> ○ Coordination avec le reste des intervenants à l'année préparatoire ○ Avancer dans la mise en œuvre du programme de généralisation de l'année préparatoire ○ Engagement à respecter le cahier des charges dans l'ouverture et la préparation des espaces de l'année préparatoire ○ Fixation des normes d'évaluation et de contrôle pour l'année préparatoire
				Fournir les ressources humaine compétentes et nécessaire	104531md Pilotage des écoles primaires	Recruter les animateurs préparatoires

		Indicateur 1-1-2 : taux de couverture des écoles primaire en classes préparatoires	54%	<ul style="list-style-type: none"> o Création d'espaces préparatoires dans le reste des établissements d'enseignement jusqu'à la fin de l'année 2024 o Poursuivre le programme d'entretien et de maintenance des établissements 	165126md infrastructure	<p>Préparer un programme fonctionnel pour les établissements d'enseignement avec des spécifications modernes (économies d'énergie, techniques d'isolation acoustique et climatique, infrastructure numérique...)</p> <ul style="list-style-type: none"> o Elaboration d'un guide technique de procédure (cahier des charges) pour la contractualisation avec les entreprises (entrepreneurs)
				Fournir le matériel pédagogique nécessaire		o
	Objectif 1-2 : Assurer un environnement d'apprentissage inclusif garantissant le principe de l'égalité des chances pour tous.	<u>Indicateur : 1-2-1 taux des cadres pédagogiques bénéficiant de formation en éducation inclusive</u>	52.8%			<ul style="list-style-type: none"> o Promouvoir le concept d'éducation inclusive et révision et élaboration du Plan national pour l'intégration scolaire o Permettre aux acteurs pédagogiques (inspecteurs) les méthodes et les outils de l'éducation inclusive dans la formation o Introduction d'un axe sur l'éducation inclusive dans le programme national de formation

						<ul style="list-style-type: none"> ○ Meilleure coordination avec les différents intervenants ○ développement de l'infrastructure des établissements scolaires pour répondre à la spécificité et aux exigences de cette catégorie
	Objectif 1-3 : lutter contre le décrochage scolaire	<u>Indicateur 1-3-1 : Taux d'abandon au cycle primaire</u>	0.9%	<ul style="list-style-type: none"> ○ Promouvoir le soutien psychologique, pédagogique et social dans les établissements scolaires ○ Développer la vie scolaire et créer des espaces attractifs qui prennent en compte les spécificités des élèves en prenant en considération leurs besoins spécifiques en ce qui concerne les activités culturelles et sportives, <ul style="list-style-type: none"> ○ Développement des activités culturelles et sportives dans les établissements scolaires 		<ul style="list-style-type: none"> ○ Améliorer le processus d'enseignement et d'apprentissage ○ Harmoniser le temps scolaire avec le temps social ○ La coordination entre tous les intervenants <ul style="list-style-type: none"> ○ Etablir une approche participative (éducation, sécurité, social, santé...) ○ Prévenir et répondre aux phénomènes émergents,

	Objectif 1-4 : Amélioration des acquis de tous les élèves, filles et garçons au cycle primaire	Indicateur 1-4- 1 : taux des élèves de sixième année ayant obtenu la moyenne et plus dans les langues à la fin du cycle primaire	68%	○ Développement de programmes et de méthodes pédagogiques par l'adoption d'un programme éducatif structurant le processus d'éducation et d'apprentissage		○ Établir des normes modernes pour la conception de livres, manuels et aides pédagogiques scolaires ○ Adopter des applications et des logiciels avancés dans l'enseignement des langues ○ Développement du système de formation ○ Améliorer les approches adoptées dans l'enseignement des langues (diversification des supports pédagogiques, révision des temps d'apprentissage,) ○ Construire une base de données pour suivre les difficultés d'apprentissage et préparer des programmes de soutien et d'accompagnement ○ Mettre l'accent sur le développement de l'apprentissage de base ○ établir un lien entre l'apprentissage et la vie scolaire

		Indicateur 1.4.2 : Taux d'élèves de la sixième année ayant obtenu la moyenne ou plus dans les disciplines scientifiques	40%			<ul style="list-style-type: none"> ○ Construire une référence nationale pour des programmes prenant en compte les évolutions sociétales et technologiques et en harmonie avec les aspirations de l'apprenant
		Indicateur 1.4.3 : Taux d'élèves de la sixième année ayant obtenu une moyenne générale ou plus au concours d'accès aux collèges pilotes	50.5%			<p>Créer des d'évaluation nationales qui s'imposent à tous les apprenants ; (Approbation de l'examen du sixième de l'enseignement de base en tant qu'une évaluation obligatoire)</p> <p>Revoir les coefficients des matières pour assurer une formation équilibrée des apprenants</p> <p>Réviser le système d'évaluation en langue anglaise</p>
	Objectif 2-1 : développement et appui de la vie scolaire	Indicateur 1.2.1 : nombre des élèves bénéficiaires de repas scolaire	21.2%	Entretien des restaurants scolaires. Acquisition des équipements de cuisines	70014 MD Activité n 6 Subvention de l'Etat au profit de l'office des œuvres scolaire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise a jours de la carte scolaire ○ La coordination avec les collectivités publiques locale

		Indicateur 1-2-2 : nombre d'élèves bénéficiant du transport scolaire	16000	Fournir les moyens de transports Développement des mécanismes et moyens de transport selon Les régions		<ul style="list-style-type: none"> ○ Contrôle de la carte des itinéraires, des routes et identification des élèves bénéficiaires ○ Numérisation du processus de suivi du transport des élèves
		Indicateur 2.1.3 : Taux d'élèves participant à des activités culturelles et sportives	51.5%	Faire de l'école un prolongement de l'apprentissage en classe		<ul style="list-style-type: none"> -Harmoniser le temps scolaire avec le temps social et avec le temps dédié aux activités culturelles -Préparer un programme et un plan de travail -Assurer le transport -Fournir des animateurs et des encadreurs - équipement des espaces et sa mise à disposition aux profit des élèves <ul style="list-style-type: none"> ○ Créer des espaces attractifs qui prennent en compte les spécificités des élèves Fournir les terrains et les espaces ○ Fournir des animateurs et des encadreurs ○ Fournir les équipements nécessaires ○ Coordination avec les structures externes (Ministère des Sports –maison de Jeunes - Société Civile)

Objectif 3.1 : Développer les compétences du cadre pédagogique et des enseignants dans le domaine numérique	Indicateur 3.1.1 : taux de personnes formés dans la plateforme numérique (plateforme de formation à distance) et identification de ses différentes fonctions	50%	<ul style="list-style-type: none"> ○ Soutenir la formation en adoptant des moyennes multimédia ○ Continuer à relier les établissements scolaires par l'internet à haut débit (reliant les écoles et les établissements ruraux) dans le cadre de l'équité et de l'égalité des chances ○ Réhabilitation du réseau interne des établissements scolaires en fonction du haut débit d'internet ○ Continuer d'équiper les établissements scolaires d'équipements éducatifs numériques 	5572md Subvention de l'Etat au profit Centre National des Technologies en Education	<ul style="list-style-type: none"> ○ Préparer un réseau de normes de qualité pédagogique pour évaluer le rendement et la performance pédagogique des enseignants <ul style="list-style-type: none"> ○ ○ Renforcement du système de formation à distance ○ Renforcement des capacités dans le domaine du suivi de la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux et régionaux ○ Passer d'une approche de gestion des ressources humaines à une approche de développement des ressources humaines • Une bonne gouvernance des ressources humaines pour assurer l'adéquation des besoins réels au niveau régional et central • Elaboration d'un référentiel qualité national
	Indicateur 3.1.2 taux de bénéficiaires d'une formation dans la pédagogie numérique	19.1%	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer télévision scolaire ○ Développer le Système de formation continu 		

				○ Développer le système de recherche scientifique, de renouvellement pédagogique et d'investissement dans les contenus numériques		

III- Budget et Cadre des dépenses à Moyen terme du programme

**Tableau n°3 : Budget du programme
Par nature économique des dépenses
(Crédits de paiement) MD**

Dépenses	Réalisation 2021	L.F 2022 (1)	Estimation 2023 (2)	Différence	
				Montant	taux
D. de rémunération	2310512	2383220	2529220		
D. de gestion	28709	60738	61183		
D. d'intervention	3908	4063	4063		
D. d'investissement	60198	132134	165126		
Total	2403326	2580155	2759592		

**Tableau 4 : Cadre des Dépenses A Moyen Terme (2023-2025)
Par nature économique des dépenses
(Crédits de paiement) MD**

Dépenses	Réalisation 2021	L.F 2022	Estimation 2023	Estimation 2024	Estimation 2025
D. de rémunération	2310512	2383220	2529220		
D. de gestion	28709	60738	61183		
D. d'intervention	3908	4063	4063		
D. d'investissement	60198	132134	165126		
D. des opérations financières					
Total sans tenir compte des ressources propres	2403326	2580155	2759592		
Total avec les ressources propres		2580163			

**Fiches Indicateurs
Du
Programme n°1**

Fiche indicateur

Taux des élèves de première année (filles et garçons) ayant poursuivi l'année préparatoire

Code indicateur : 1-1-1

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : généralisation de l'année préparatoire et garantir sa qualité pour tous les élèves (filles et garçons).
- 2- définition de l'indicateur : cet indicateur vise à déterminer le taux des élèves inscrit en première année et ayant poursuivi une année préparatoire sur le total des élèves de la première année.
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité
- 4- indicateur sensible au genre

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : nombre des élèves ayant poursuivi une année préparatoire sur le nombre total des élèves de la première année.
- 2- Unité de l'indicateur : pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale des études, de la planification et des systèmes d'information.
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé :90.2 %
- 6- Responsable de l'indicateur : directeur générale de cycle primaire.

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2022	Estimation		
		2021		2023	2024	2025
Evolution de taux des élèves de première année (filles et garçons) qui ont suivi l'année préparatoire	%	89	89.7	90.2	91.5	92

2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : Les estimations sont relativement satisfaisantes (90.2 % année 2023), malgré le faible taux d'évolution qui reste tributaire de conscience des parents de l'importance de cette année pour assurer la réussite de l'élève au cycle primaire ultérieurement.

3- Les limites de l'indicateur :

- Les multiplicités des acteurs intervenants : ministère de la femme, ministère des affaires religieuses ainsi que les collectivités locales ce qui rend difficile le suivi de l'évolution de l'indicateur
- Absence d'un cadre juridique qui rend obligatoire l'année préparatoire.

Fiche indicateur

Taux de couverture des écoles primaires par les classes préparatoire

Code indicateur : 1-1-2

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : généralisation de l'année préparatoire et garantir sa qualité pour tous les élèves (filles et garçons).
- 2- définition de l'indicateur : cet indicateur vise à déterminer le taux des écoles ayant des classes préparatoires par rapport au total des écoles primaires
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)
- 4- indicateur non sensible au genre

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : le taux des écoles ayant des classes préparatoires sur le nombre total des écoles primaires
- 2- Unité de l'indicateur : en pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale des études de la planification et des systèmes d'information.
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé :54 %
- 6- Responsable de l'indicateur : directeur générale des études de la planification et des systèmes d'informations.

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2022	Estimation		
		2021		2023	2024	2025
Taux de couverture des écoles primaires par des classes préparatoires.	%	52.7	52.8	54	55	56

2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : Cet indicateur connaît une baisse relative en 2021 par rapport à 2020 en raison du retard dans l'exécution des projets d'infrastructures en ce qui concerne la création d'espaces préparatoires résultant de la pandémie de Covid 19. L'absence des ressources humaines nécessaires (ingénieurs - techniciens...) à cause de l'arrêt des recrutements.

3- Les limites de l'indicateur : Du fait de la densité des classes, certains directeurs des écoles primaires se trouvent dans l'obligation d'exploiter l'espace préparatoire au profit des autres niveaux ce qui limite la crédibilité de cet Indicateur.

Fiche indicateur

Taux de cadres pédagogique qui ont bénéficiés d'une formation en éducation inclusif

Code indicateur : 1-2-1

Caractéristiques générales de l'indicateur

1-objectif de référence de l'indicateur : Assurer un environnement d'apprentissage inclusif garantissant le principe d'égalité des chances pour tous

2- définition de l'indicateur : L'effort du ministère de l'Éducation pour développer les compétences et les ressources humaines dans le domaine de l'éducation inclusive est mesuré en permettant aux acteurs pédagogiques de d'acquérir et d'adopter le mécanisme conceptuel de l'éducation inclusive dans la formation des enseignants féminins et masculins, assurer ainsi la qualité du processus d'intégration et le développement des acquis.

3- type d'indicateur : indicateur d'activité

4- Indicateur sensible au genre

Détails technique de l'indicateur

7-Modalité de calcul de l'indicateur : nombre des bénéficiant de formation en éducation inclusif sur le nombre total des cadres pédagogiques

8- Unité de l'indicateur : en pourcentage

9- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale de cycle primaire

10- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement

11- Valeur estimé :52.8%

12- Responsable de l'indicateur : directeur générale de cycle primaire

Résultat de l'indicateur

5- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2022	Estimation		
		2021		2023	2024	2025
Taux de cadres pédagogique bénéficiant de formation en éducation inclusif	%	-	29.2	52.8	76.4	100

6- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : Cette expérience a été intégrée à compter de 2022 et ne peut donc pas être évaluée.

7- Les limites de l'indicateur : L'évolution de l'indicateur maintient le taux de réponse aux appels à la formation

Fiche indicateur

Taux d'abondant scolaire

Code indicateur : 1-2-2

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : renforcer les mécanismes de lutte contre le décrochage scolaire.
- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur consiste à calculer le taux d'élèves filles et garçon qui abandonnent l'enseignement primaire par rapport à l'ensemble des élèves de l'enseignement primaire.
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité
- 4- indicateur sensible au genre

Détails technique de l'indicateur

- 1-Modalité de calcul de l'indicateur : nombre d'élèves filles et garçon qui abandonnent l'enseignement primaire par rapport au totale
- 2-Unité de l'indicateur : en pourcentage
- 3-Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale de cycle primaire
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5-Valeur estimé :0.9%
- 6-Responsable de l'indicateur : directeur générale de cycle primaire

Résultat de l'indicateur

8- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2022	Estimation		
		2021		2023	2024	2025
Taux de l'abondant scolaire	%	1.2	1	0.9	0.9	0.9

- 9- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : Cette expérience a été intégrée à compter de 2022 et ne peut donc pas être évaluée.

Fiche indicateur

Taux des élèves de sixième année ayant obtenu la moyenne ou plus dans les langues à la fin du cycle primaire

Code indicateur : 1-2-3

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : amélioration des acquis des élèves filles et garçon au cycle primaire.
- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur concerne le calcul du taux d'élèves ayant obtenu la moyenne ou plus en langues (arabe, français et anglais) au concours d'accès aux collèges pilotes.
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : nombre d'élèves de sixième année ayant obtenu la moyenne ou plus en langues /nombre totale des élèves qui ont passé le concours
- 2- Unité de l'indicateur : pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale de cycle primaire
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé :68%
- 6- Responsable de l'indicateur : directeur générale de cycle primaire/direction générale des examens

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2022	Estimation		
		2021		2023	2024	2025
taux d'élèves ayant obtenu la moyenne ou plus en langues à fin du cycle primaire	%	62.6	46.6	68	71	72

2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : Le taux de réalisation de l'indicateur est moyen (2022 : 32.1 %), ce qui nécessite la révision des programmes d'enseignement. Cet indicateur sera analysé dans le rapport annuel de performance selon les langues (arabe - français - anglais), les régions et le sexe pour découvrir les lacunes éventuelles.

3- Les limites de l'indicateur : Cet indicateur cible une population spécifique des élèves en raison de la non obligation du concours, il s'adresse principalement aux élites ou à ceux qui souhaitent évaluer leur niveau par rapport à la moyenne nationale, ce qui est susceptible de limiter l'efficacité de l'indicateur. Il est également recommandé que cet indicateur soit précédé par des évaluation (par exemple, en troisième année primaire) pour assurer l'évolution du pourcentage de l'indicateur et prendre les mesures correctives à temps.

Fiche indicateur

Taux d'élèves de la sixième année ayant obtenu la moyenne ou plus dans les disciplines scientifiques

Code indicateur : 1-2-4

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : amélioration des acquis des élèves filles et garçon du cycle primaire.
- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le taux d'élèves ayant obtenu la moyenne ou plus en disciplines scientifiques (mathématique, science de la vie et de la terre)
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : nombre d'élèves de la sixième année ayant obtenu la moyenne ou plus dans les disciplines scientifiques /nombre totale des élèves qui ont passé le concours
- 2- Unité de l'indicateur : en pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale de cycle primaire
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé :40%
- 6- Responsable de l'indicateur : directeur générale de cycle primaire/direction générale des examens

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2022	Estimation		
		2021		2023	2024	2025
Pourcentage d'élèves de sixième année ayant obtenu une moyenne ou plus dans le domaine de sciences à la fin de cycle primaire	%	17.6	31.9	40	45	46

2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : Cet indicateur a connu une évolution significative en 2022 (31.9) par rapport à 2021 (17.6)

3- Il est également recommandé que cet indicateur soit précédé d'évaluation. (Par exemple, La troisième année de primaire) pour assurer l'évolution du pourcentage de l'indicateur.

4- Les limites de l'indicateur : Cet indicateur touche une population cible bien déterminée à savoir les élites ou ceux qui souhaitent évaluer leurs niveaux par rapport à la moyenne nationale.

Fiche indicateur

taux d'élèves ayant obtenu la moyenne générale au concours d'accès aux collèges pilotes

Code indicateur : 1-2-5

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : amélioration des acquis des élèves filles et garçon du cycle primaire.
- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le taux d'élèves ayant obtenu la moyenne ou plus au concours d'accès aux collèges pilotes
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : nombre d'élèves ayant eu la moyenne au concours d'accès aux collèges pilotes /nombre totale des élèves qui ont passé le concours
- 2- Unité de l'indicateur : pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale de cycle primaire
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé :50.5%
- 6- Responsable de l'indicateur : directeur générale du cycle primaire/direction générale des examens

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2022	Estimation		
		2021		2023	2024	2025
Pourcentage d'élèves ayant obtenu la moyenne ou plus au concours d'accès aux collèges pilotes	%	42.5	32.1	50.5	52.8	53

2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur :Cet indicateur a connu une baisse significative en 2022 par rapport à 2021 en raison des répercussions de la crise du Covid 19, sur les acquis des élèves en termes de réduction des programmes et du temps scolaire, .

3- Les limites de l'indicateur : Le concours n'est pas obligatoire, ce qui le limite à un échantillon spécifique (les élites ou ceux qui souhaitent évaluer leurs niveaux par rapport à la moyenne nationale)

Fiche indicateur

Nombre des élèves filles et garçons qui ont bénéficié du repas scolaire

Code indicateur : 1-2-1

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : développement et appui à la vie scolaire
- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le nombre d'élèves filles et garçons qui ont bénéficié du repas scolaire.
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : nombre d'élèves qui ont bénéficié du repas scolaire.
- 2- Unité de l'indicateur : taux.
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : l'office des œuvres scolaires les commissariats régionaux de l'éducation
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé :21.7 %
- 6- Responsable de l'indicateur : office des œuvres scolaire.

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2022	Estimation		
		2021		2023	2024	2025
nombre d'élèves qui ont bénéficié du repas scolaire.	%	20.7	20.9	21.2	21.4	21.7

2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : l'indicateur vise à augmenter le nombre d'élèves bénéficiant de repas scolaires, dans le cadre de la stratégie de la mission qui vise à soutenir les services scolaires afin de réduire les absences et les abandons scolaires.

Des crédits ont été alloués à cet effet à l'office des œuvres scolaires qui a entamé la préparation d'une application pour la gestion du repas.

3- Les limites de l'indicateur : Un indicateur quantitatif qui dépend du nombre de la population cible et n'a pas d'aspect qualitatif (le type du repas et sa conformité aux normes sanitaires applicables).

Fiche indicateur

Nombre d'élèves filles et garçons qui ont bénéficié du transport scolaire

Code indicateur : 1-3-2

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : développement et appui à la vie scolaire
- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le nombre d'élèves filles et garçons qui ont bénéficié du transport scolaire.
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : nombre d'élèves qui ont bénéficié du transport scolaire.
- 2- Unité de l'indicateur : nombre
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les commissariats régionaux de l'éducation
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé : 16 milles d'élèves
- 6- Responsable de l'indicateur : office des œuvres scolaires.

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2022	Estimation		
		2021		2023	2024	2025
nombre d'élèves qui ont bénéficié du repas scolaire.	nombre	13378	14770	16000	18000	20000

2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : cet indicateur reste tributaire de certains éléments qui contribuent à augmenter le nombre de bénéficiaires du transport scolaire rural tels que : 1- Le système de gestion des transports 2- La mise à disposition de bus pour le transport scolaire rural pour transporter les élèves

3- Les limites de l'indicateur : La multiplicité des intervenants rend difficile le suivi et le développement de l'indicateur (collectivités locales - ministère de l'équipement - ministère des transports - secteur privé - société civile)

Fiche indicateur

taux des élèves participant à des activités culturelles et sportives

Code indicateur : 1-3-3

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : développement et appui à la vie scolaire
- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le taux d'élèves participant à des activités culturelles et sportives.
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : le nombre d'élèves participant à des activités culturelles et sportives/ nombre total des élèves
- 2- Unité de l'indicateur : taux
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les commissariats régionaux de l'éducation.
- 1- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 2- Valeur estimé :51.5%
- 3- Responsable de l'indicateur : office des œuvres scolaires.

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2022	Estimation		
		2021		2023	2024	2025
taux d'élèves participant à des activités culturelles et sportives	%	-	39.8	51.5	60	75

2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le nombre de participants aux activités culturelles et sportives - le nombre de clubs créés - le nombre des excursions scolaires effectués - le nombre d'événements organisés.

Il a connu une baisse importante en 2021 en raison de la situation épidémiologique du pays.

3- Les limites de l'indicateur : L'évolution de cet indicateur reste liée à des facteurs externes : conditions sanitaire du pays - fonds alloués - motivation - disponibilité du cadre d'accompagnement.

Fiche indicateur

Taux des enseignants formés dans le plateforme numérique (formation à distance)

Code indicateur : 1-4-1

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : Développer les compétences du cadre de pédagogique et des enseignants dans le domaine numérique
- 2- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vous permet de connaître le taux de du cadre pédagogique et d'enseignants qui ont bénéficié d'une formation à distance dans le domaine numérique.
- 3- type d'indicateur : indicateur d'activité

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : n.b du cadre pédagogique et d'enseignants qui ont bénéficié d'une formation à distance dans le domaine numérique / n.b totale des cadres pédagogiques
- 2- Unité de l'indicateur : pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les commissariats régionaux de l'éducation
- 1- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 4- Valeur estimé :75%
- 5- Responsable de l'indicateur : directeur générale du cycle primaire.

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2022	Estimation		
		2021		2023	2024	2025
Taux des personnes formés dans le plateforme numérique (formation à distance)	%	-	24.7	50	75	100

2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur Cet indicateur vise à savoir dans quelle mesure le cadre de supervision pédagogique et les enseignants peuvent exploiter le domaine numérique dans le développement de leurs compétences via des plateformes électroniques de configuration à distance.

3- Les limites de l'indicateur : Le développement de cet indicateur reste lié à l'étendue du développement des infrastructures

Fiche indicateur

Taux des bénéficiaires de la signalisation pédagogique numérique

Code indicateur : 1-4-2

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : Développer les compétences du cadre pédagogique et des enseignants dans le domaine de la signalisation pédagogique numérique
- 2- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vous permet de connaître le taux de du cadre pédagogique et d'enseignants qui ont bénéficié d'une formation dans le domaine de la signalisation pédagogique numérique
- 3- Type d'indicateur : indicateur d'efficacité
- 4- Indicateur sensible au genre

Détails technique de l'indicateur

- 3- Modalité de calcul de l'indicateur : n.b du cadre pédagogique et d'enseignants qui ont bénéficié d'une formation dans le domaine de la signalisation pédagogique numérique/ n.b totale des cadres pédagogiques
- 4- Unité de l'indicateur : taux
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale de cycle primaires/centre national des technologies en éducation
- 5- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 6- Valeur estimé :19.1%

7- Responsable de l'indicateur : directeur générale des études de la planification et des systèmes d'informations.

Résultat de l'indicateur

4- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2022	Estimation		
		2021		2023	2024	2025
Taux des bénéficiaires de formation en signalisation pédagogique numérique	%	-	3.7	19.1	29.4	50

5- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur Cet indicateur s'inscrit dans le cadre de la numérisation et de la promotion du secteur éducatif

6- Les limites de l'indicateur : Le développement de cet indicateur reste lié à l'étendue du développement des infrastructures

**PROGRAMME 2 : CYCLE PREPARATOIRE ET enseignement
SECONDAIRE**

**RESPONSABLE DU PROGRAMME :
Mme. Nadia Agrebi**

Directrice générale du cycles préparatoire et enseignement secondaire

Date de nomination

01 mars 2022

L'objectif du programme est de permettre aux apprenants filles et garçons de terminer leurs études préparatoires et secondaires, améliorer leurs acquis, développer leurs compétences de vie de manière leur permettant de s'intégrer à la vie active en répondant aux besoins du marché de travail.

Par ailleurs, et Selon l'article 22 de la loi d'orientation scolaire n° 2002-80 du 23 juillet 2002 relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire « le cycle préparatoire vise à permettre aux apprenants féminins et masculins d'acquérir les compétences de communication dans la langue nationale et dans deux langues étrangères, ainsi que les connaissances et aptitudes requises dans les domaines des mathématiques, des sciences, de la technologie, des arts et des sciences sociales afin de les préparer à poursuivre leurs études au niveau secondaire ou à s'intégrer aux filières de formation professionnelle ou à s'intégrer dans la société . »

L'enseignement secondaire, selon l'article 26 de la loi d'orientation scolaire, vise à assurer à l'élève, une culture générale, une formation approfondie dans l'un des domaines du savoir ou une formation spécialisée dans l'une de ses branches,

Afin de lui permettre de poursuivre ses études universitaires, une formation professionnelle, ou d'entrer dans la vie pratique.

En attendant la finalisation du plan stratégique sectoriel pour l'éducation 2023-2025, le programme d'enseignement préparatoire et secondaire vise à poursuivre la réalisation de ses objectifs stratégiques et à améliorer les acquis des élèves et de les développer pour tous les élèves filles et garçons. Cette tendance est enracinée dans l'approbation par l'État tunisien des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 4 visant à assurer une éducation de qualité, équitable et inclusive pour tous et à promouvoir les possibilités d'apprentissage

tout au long de la vie et l'objectif 5 portant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Le responsable du Programme a adopté le Plan national pour l'institution de l'approche genre PANIG en permettant aux filles, en particulier dans les zones rurales, de terminer leurs études et d'assurer l'égalité des chances entre les femmes, les hommes et tous les groupes de la société afin de permettre aux femmes de s'intégrer au marché du travail. Ainsi qu'à lutter contre la violence en milieu scolaire sous toutes ses formes dans le cadre du plan national de lutte contre les violences à l'égard des femmes au niveau sectoriel et se mobiliser davantage autour de l'école afin de contribuer, chacun à partir de son positionnement, de gagner les enjeux de l'éducation qui constituent un déterminant décisif pour l'avenir du pays.

Concernant la lutte contre décrochage scolaires, un plan exhaustif a été préparé selon une approche multidimensionnelle en coordination avec l'UNICEF et l'Organisation de coopération italienne et britannique, ainsi que le lancement du projet de l'école de la deuxième chance.

Le diagnostic de de l'état de lieux a amené le responsable du programme à accorder une attention particulière à la vie scolaire en tant qu'axe stratégique important auquel il convient d'accorder un intérêt primordial.

Dans ce contexte, l'article 49 de la loi directive stipule que la vie scolaire et ses activités interdépendantes sont un prolongement naturel de l'apprentissage et un cadre pour le développement de la personnalité et des talents de l'apprenant, ainsi que la pratique de la vie commune.

Le programme se caractérise par un ensemble de points de forts qu'il convient de les consolider, tels que la disponibilité d'un cadre Législatif adéquat, le taux de scolarisation élevé, et la réalisation de projets des régions qui tiennent

compte de leurs spécificités, malgré certaines difficultés qui constituent le point de départ pour mener à bien les réformes nécessaires, tels que :

- Des écarts entre les régions, les établissements et le sexe concernant les résultats scolaires.
- Une Faiblesse au niveau des acquis des élèves.
- Absence des phases d'évaluation obligatoire au cours du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire, qui permettent d'identifier les points faibles dans les acquis de l'apprenant, à l'exception de l'examen du baccalauréat
- Vieillesse des infrastructures.
- Les difficultés d'intégration rencontrées par l'élève en milieu scolaire, notamment lors des étapes de transition (adaptation au nouvel espace, au cadre pédagogique et administratif, aux nouvelles procédures pédagogiques...).
- L'efficacité limitée du processus d'orientation au secondaire

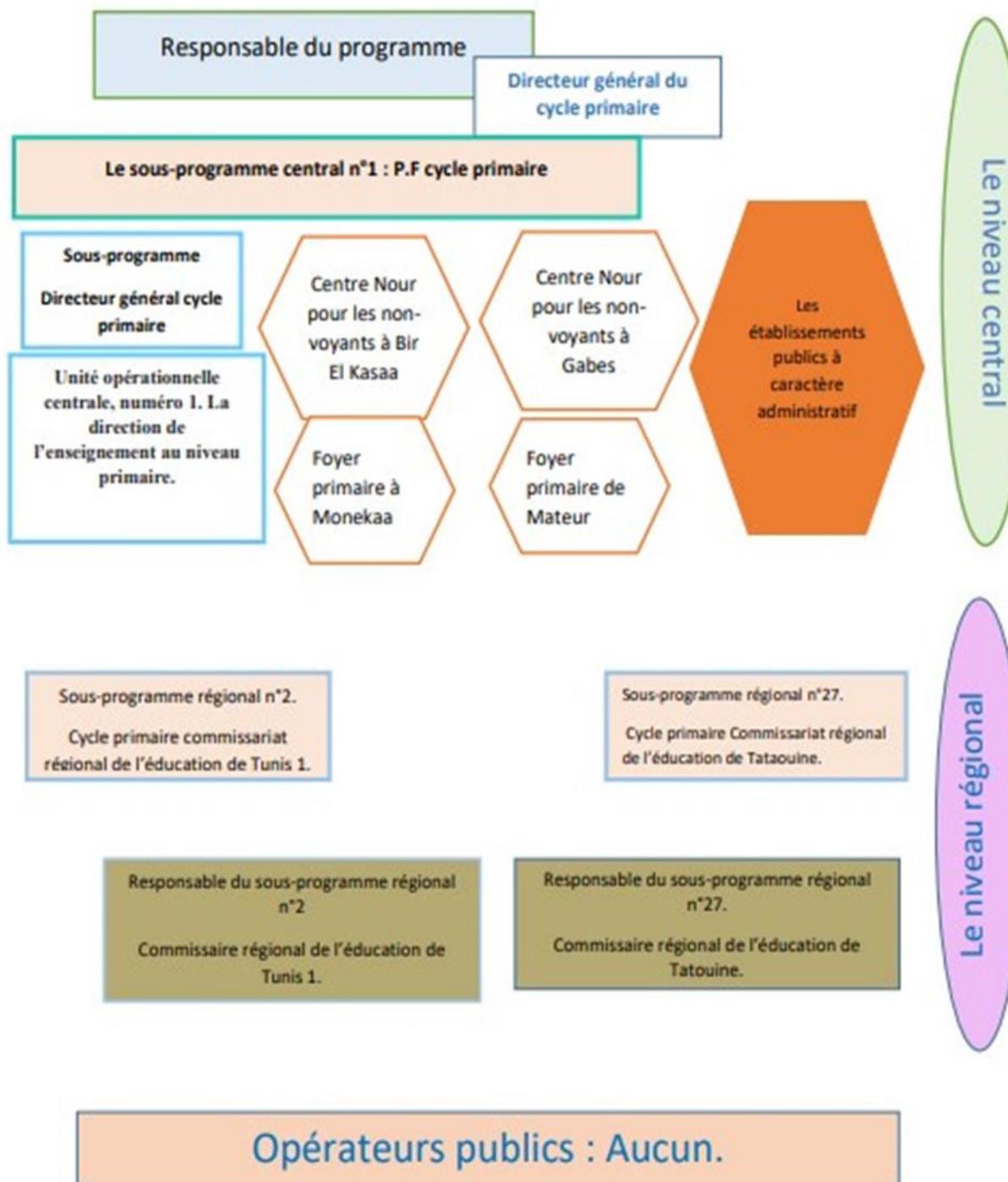
Partant de ce diagnostic, le responsable du programme a opté pour les axes stratégiques suivants :

- ✓ Promouvoir le principe d'équité et d'égalité des chances entre les apprenants filles et garçons en veillant à ce que tous les élèves filles et garçons soient scolarisés, en réduisant le décrochage scolaire et en garantissant un environnement inclusif aux élèves handicapés.
- ✓ Développer les acquis des apprenants, filles et garçons, en leur permettant d'acquérir des acquis minimaux dans le domaine des langues et sciences
- ✓ Soutenir les compétences de vie des apprenants : réformer les programmes et soutenir les activités culturelles afin qu'ils puissent

poursuivre leur parcours éducatif et professionnel et s'intégrer au marché de travail.

1.1. Structures Intervenantes :

Le dessin ci-joint identifie les différentes structures impliquées dans la réalisation de la politique publique incarnée par le programme de l'enseignement préparatoire et secondaire, et ce dans le cadre de la structure dessinée par la déclinaison opérationnelle du programme. Il convient de noter que les structures les plus importantes qui entrent dans le cadre opérationnel sont les sous-programmes et les unités opérationnelles aux niveaux central et régional



2-1 Présentation des objectifs et indicateurs de mesure de la performance :

Objectif 2-1-1 : Améliorer les acquis des apprenants et des apprenantes :

Le responsable du programme cherche à améliorer le rendement interne des écoles préparatoires et des lycées en Le programme des collèges et lycées en offrant toutes les conditions et opportunités de réussite et en dotant l'apprenant de compétences cognitives, comportementales et émotionnelles solides ce qui est susceptible de diminuer le taux de redoublement et de décrochage scolaires et d'améliorer davantage les taux de réussite des examens nationaux en tant que station d'évaluation national.

Pour atteindre cet objectif, les indicateurs suivants ont été sélectionnés :

- Indicateurs du premier objectif :

Indicateur 1.1. : Pourcentage des apprenants et apprenantes ayant une moyenne de 10 et plus à l'Examen national de fin d'études de l'enseignement de base

Indicateur 1-2 : Pourcentage des apprenants et des apprenantes ayant la moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat

Indicateur 1-1 : Pourcentage des apprenants et apprenantes ayant une moyenne de 10 et plus dans l'Examen national de fin d'études de l'enseignement de base

- Définition de l'indicateur 1.1 :

Cet indicateur vise à déterminer le pourcentage d'apprenants masculins et féminins ayant obtenu une moyenne de 10 ou plus à l'Examen national de fin d'études de l'enseignement de base,

- L'analyse de l'indicateur 1-1 :

Objectif 2-1-1 : Améliorer les acquis des apprenants et des apprenantes	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
Pourcentage des apprenants et apprenantes ayant une moyenne de 10 et plus dans l'Examen national de fin d'études de l'enseignement de base(*)	%	40.91	50.78	51	52	53

*enseignement public

Le responsable du programme cherche à améliorer les acquis des élèves dans le domaine des langues et des sciences, et à cet effet, le cadre référentiel général des apprentissages a été validé à la fin de l'année 2022, pour procéder par la suite à une révision des programmes scolaire et soutenir la formation initiale et la formation continue du cadre pédagogique.

Indicateur 1-2 : Pourcentage des apprenants et des apprenantes ayant une moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat

○ Définition de l'indicateur 2.1 :

Cet indicateur vise à déterminer le pourcentage d'élèves ayant obtenu 10 ou plus à l'examen du baccalauréat (sans compter les rachetés), il est ventilé par région, sexe et sections pour identifier les écarts enregistrés, en diagnostiquant les causes et cherchant par la suite les solutions requises pour réduire ces disparités

dans le cadre de l'équité, de l'égalité des chances et de la consécration de la discrimination positive.

- L'analyse de l'indicateur 1-1 :

Objectif 2-1-2 : Améliorer les acquis des apprenants et des apprenantes	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 1-1 : Pourcentage des apprenants et des apprenantes ayant une moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat(1)	%	40.91	50.78	51	52	53

(1) enseignement public

Le responsable du programme cherche à améliorer les acquis des élèves dans le domaine des langues et des sciences,

Objectif stratégique 2-2 : Lutter contre la violence et le décrochage scolaire

Le phénomène du décrochage scolaire demeure toujours une menace pour la performance du système éducatif et ce malgré la baisse du taux de décrochage (6,7 en 2020 contre 11,3 en 2019). Par ailleurs, on remarque une amplification du phénomène de la violence scolaire, notamment en raison des répercussions néfastes du Covid 19, et son impact négatif sur la psychologie de l'élève, en outre le nombre de cas de violence pour l'année scolaire 2021-2022 a atteint 8165 cas.

Le responsable du programme a décidé d'élaborer une stratégie basée sur le renforcement de la vie scolaire avec ses dimensions éducatives, culturelles, sociales et sportives en accordant une importance particulière à la dimension

culturelle, sportive et sociale dans tous les établissements et en veillant au suivi des programmes et des activités programmées et développer davantage les services de soutien tels que le transport, l'hébergement et la restauration.

Pour atteindre cet objectif, les indicateurs suivants ont été sélectionnés :

- Indicateurs du deuxième objectif :

Indicateur 2-1 : Le taux de décrochage scolaire des élèves aux collèges et lycées

Indicateur 2-2 : Pourcentage d'élèves pratiquant des activités culturelles, sociales ou sportives dans les collèges et les lycées

Indicateur 2-3 : Pourcentage des établissements ayant un bureau d'écoute et d'accompagnement fonctionnel

Indicateur 2-2-1 : Le taux de décrochage scolaire des élèves aux collèges et lycées :

Cet indicateur vise à diagnostiquer le phénomène du décrochage scolaire dans ses dimensions automatiques ou résultant d'une décision disciplinaire et administrative prise à cet effet par un conseil de discipline ou un conseil départemental.

C'est un phénomène dangereux qui cible le système éducatif et qui s'explique par des facteurs liés au système éducatif qui n'attirent plus l'élève aux études, ce qui confirme l'importance de développer des programmes, de réviser le temps scolaire et de développer la vie scolaire, y compris ce qui est lié à d'autres influences externes et environnementales de nature sociale et culturelle telles que la dispersion des familles et le fait de ne pas considérer l'éducation comme un ascenseur social comme c'était le cas prévalent.

- L'analyse de l'indicateur 2-2-1 :

Objectif stratégique 2 : Lutter contre la violence et le décrochage scolaire	unité	réalisation	2022	prévisions		
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 2-2-1 : Le taux de décrochage scolaire des élèves aux collèges et lycées :	%	7.0	6.79	6.0	5.0	4.0

* Selon les dernières statistiques disponibles de la direction Générale de la Planification, des Statistiques et des Systèmes d'Information

[Indicateur 2-2-2 : Pourcentage d'élèves pratiquant des activités culturelles, sociales ou sportives dans les collèges et les lycées.](#)

- Définition de l'indicateur 2.2 :

Cet indicateur vise à diagnostiquer l'état des lieux de la vie scolaire dans les établissements scolaires en s'appuyant sur la participation active des élèves aux activités culturelles, sociales et sportives. Étant donné que ces activités sont d'une grande importance pour affiner les talents et le comportement des élèves.

Cet indicateur a été choisi en raison de l'importance vitale de la vie scolaire dans le développement de la personnalité de l'élève et d'enraciner chez lui les valeurs de coexistence.,

Ainsi l'arrête réglementant la vie scolaire n° 2437 de 2004 du 19 octobre 2004 stipule dans son chapitre premier qu'il s'agit « d'une extension des apprentissages en classe » et de limiter la croissance du phénomène de la violence dans le milieu scolaire, qui pourrait être une cause directe de décrochage scolaire.

- Analyse de l'évolution de l'indicateur 2-2 :

Objectif stratégique 2 : Lutter contre la violence et le décrochage scolaire	unité	réalisation	2022	prévisions		
		2021		2023	2024	2025
2-2-2 : Pourcentage d'élèves pratiquant des activités culturelles, sociales ou sportives dans les collèges et les lycées.	%	6.5	8	10	12	15

Le responsable du programme cherche à améliorer le pourcentage de cet indicateur (malgré l'absence d'évolution des crédits alloués à cet effet) en s'appuyant sur les efforts de la société civile et en considérant l'éducation comme une préoccupation et responsabilité de toute la société.

Indicateur 2.2.3 : Pourcentage de couverture des collèges et lycées par des cellules d'écoute et d'accompagnement :

- Définition de l'indicateur 2.3 :

Cet indicateur vise à déterminer la capacité du programme à couvrir les établissements scolaires y afférents par des cellules d'accompagnement et sa capacité de suivre ses activités et assurer son rôle au sein de l'établissement à travers une bonne coordination entre les différents intervenants, notamment externes (ministère des Affaires sociales, ministère de Santé) et d'assurer son bon fonctionnement et l'évaluation de ses réalisations afin de suivre et

accompagnés les élèves menacés et anticipés les cas et de les traités de manière proactive.

- Analyse de l'évolution de l'indicateur 2-3 :

Objectif stratégique 2 : Lutter contre la violence et le décrochage scolaire	unité	réalisations		prévisions		
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 2.2.3 : Pourcentage de couverture des collèges et lycées par des cellules d'accompagnement activées	%	7	9	27	36	40

Le responsable du programme veille à surmonter les difficultés qui entravent le bon fonctionnement de ces bureaux au niveau des infrastructures ou des ressources humaines dans le cadre d'un plan stratégique exhaustif avec les différentes parties prenantes (ministère des affaires sociales, ministère de la santé) au cours des prochaines années.

3.1 Présentation des activités et interventions du programme :

Activités du programme :

Les activités du programme d'enseignement préparatoire et secondaire se limitent à 4 interventions de base réparties entre les activités centrales et régionales.

Quant Au niveau central, le programme intervient à travers deux activités principales :

- Pilotage du programme P2 : cette activité comprend les crédits alloués pour couvrir les dépenses salariales, les crédits de fonctionnement du sous-programme central de P2.

- Développement des infrastructures de P2 : à travers des projets d'infrastructures prévus au niveau central, comprenant des crédits de construction, d'équipement, d'entretien et de maintenance.

Alors que les sous programmes régionaux interviennent à travers deux activités principales :

- Enseignement et Vie Scolaire : Cette activité comprend l'ensemble de la masse salariale de chaque sous-programme et qui englobe principalement les salaires des enseignants affectés dans les collèges et lycées qui appartiennent à ce programme. En plus cette activité est constituée des dépenses liées au fonctionnement de l'unité opérationnelle régionale et les dépenses d'interventions, notamment celles liées au développement de la vie scolaire.

Dans ce cadre, il convient de noter que les budgets de fonctionnement des établissements scolaires sont programmés et suivis de manière centralisée et sous la supervision des CRE jusqu'à le développement des applications financières fixées à cet effet.

- Développement des infrastructures : à travers des projets de développement transférées aux conseils régionaux ainsi que des crédits délégués aux cre.

Le tableau ci-dessous montre le lien entre le volet performance décliné en

Objectifs stratégiques et les indicateurs de mesures d'une part et le volet budgétaire à travers les crédits alloués d'autre part, par la programmation d'un ensemble d'activités et leviers d'actions à entreprendre pour atteindre la performance prévue.

Tab 1 activités et leviers d'activités

programme	objectifs	indicateurs	Prévisions des indicateurs 2023	Leviers d'actions	Activités	Prévisions 2023
Programme du cycle préparatoires et enseignement secondaire	Objectif stratégique 1 : Améliorer les acquis des apprenants et des apprenantes	Indicateur 1-1 : Pourcentage des apprenants et des apprenantes ayant une moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat Indicateur 1-2 : Pourcentage des apprenants et apprenantes ayant une moyenne de 10 et plus à l'Examen national de fin d'études de	46% 51 %	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les normes et les critères réglementant les diverses professions et emplois concernant l'enseignement liés à P2. 2. Définir le cadre référentiel pour l'élaboration des programmes scolaires et assurer leur mise en œuvre. 3. Introduire des innovations dans les domaines pédagogiques, des méthodes et techniques d'enseignement. 4. Développer des programmes scolaires pour les deux cycles d'enseignement et pour les catégories spécifiques 	Pilotage du cycle préparatoire et enseignement secondaire	1385020 MD

		<p>l'enseignement de base</p>		<ol style="list-style-type: none"> 5. Formation des directeurs et des superviseurs des établissements scolaires 6. Soutenir les établissements scolaires ayant enregistré des résultats critiques. 7. Développer les manuels et les livres scolaires. 8. Redéfinir le cadre réglementaire et institutionnel de l'orientation scolaire et universitaire et proposer des nouvelles mesures. 9. Procéder aux réformes des programmes pédagogiques pour les cycles préparatoire et secondaire, 10. Concevoir, planifier et organiser des programmes de formation continue et de recyclage au profit du cadre éducatif du cycle de l'enseignement préparatoire et secondaire, et suivre la mise en œuvre des programmes de formation continue . 		

	<p>Objectif stratégique 2 : Lutter contre la violence et le décrochage scolaire</p>	<p>Indicateur 2-1 : Le taux de décrochage scolaire des élèves aux collèges et lycées</p>	<p>10%</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer les caractéristiques relatives à la production des manuels et des outils pédagogiques, 2. Identifier des nouvelles perspectives d'orientation scolaire et universitaire et proposer des mesures permettant d'améliorer et de renouveler leurs méthodes. 3. Mener des études prospectives relatives aux élèves, aux besoins des enseignants de cycle préparatoires et enseignement secondaires 4. Concevoir, planifier et organiser des programmes de formation continue et de recyclage pour cadre éducatif du cycle de l'enseignement préparatoire et du cycle secondaire, 	<p>infrastructures</p>	<p>99983 MD</p>
<p>Indicateur 2-2 : Pourcentage d'élèves pratiquant des activités culturelles, sociales ou sportives dans les collèges et les lycées</p>		<p>6%</p>	<p>Enseignement et vie scolaire</p>		<p>3675890 MD</p>	
<p>Indicateur 2-3 : Pourcentage des établissements ayant un bureau fonctionnel d'écoute et de conseil des élèves</p>		<p>27%</p>	<p>Gestion des établissements</p>		<p>57424 MD</p>	

				<ol style="list-style-type: none">5. Collecte et analyse des indicateurs liés à chaque objectif selon une approche participative6. Déterminer le calendrier scolaire, et les matières d'option pour toutes les sections.7. Veiller à la mise en œuvre du Projet M4D8. Elargir l'école de deuxième chance		
--	--	--	--	---	--	--

4-1 : Cadre des dépenses à moyen terme 2023-2025 :

Tableau 3 :

Estimations du budget programme

Répartition selon la nature économique de la dépense (crédits de paiement)

(unité : MD)

libellés	Réalizations 2021	LF 2022 (1)	Prévisions 2023 (2)	écart	
				Montant (1) -(2)	Pourcentage %
Dépenses de rémunérations	254360	3505390	3675890	170500	4,86%
Dépenses de fonctionnement	236794	81429	83733	2304	2,83%
Dépenses d'interventions	109644	401	401	0	0,00%
Dépenses d'investissement	91723	91039	99983	8944	9,82%
Dépenses des opérations financières				0	0
Total	692522	3678259	3860007	181748	4,94%

Sans les ressources propres

Tableau 4 : Cadre des dépenses du programme à moyen terme (2023-2025)

Répartition selon la nature économique de la dépense (crédits de paiement)

(unité : MD)

libellés	Réalisations	L f	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
	2021	2022			
Dépenses de rémunérations	254360	3505390	3675890		
Dépenses de fonctionnement	236794	81429	83733		
Dépenses d'interventions	109644	401	401		
Dépenses d'investissement	91723	91039	99983		
Dépenses des opérations financières					
Total (Sans les ressources propres des établissements(692522	3678259	3860007		
Total (Avec les ressources propres des établissements(3691421	3873197		

**Fiches Indicateurs
Du
Programme n°2**

Fiche indicateur

Pourcentage d'apprenants ayant une moyenne de 10 ou plus à l'examen national de fin d'études de l'enseignement de base

Code de l'Indicateur : 2/1/1

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

1. Objectif de référence de l'indicateur : objectif stratégique 1 : améliorer les acquis des apprenants
2. Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer l'étendue des acquis des élèves de cycle préparatoire des établissements publics pour le programme 2 à travers les résultats de l'examen national (l'examen de fin d'études de l'enseignement de base).
3. Type de l'indicateur : indicateur résultat
4. Nature de l'indicateur : indicateur performance

II- Détail Techniques de l'Indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur : Le nombre total d'élèves qui ont obtenu une moyenne de 10 ou plus à l'examen de fin d'études de l'enseignement de base / le nombre total d'élèves qui ont réussi l'examen de fin d'études de l'enseignement de base.

Cet indicateur sera ventilé selon les régions, le sexe et les domaines (langues et sciences).

2. Unité de l'indicateur : Pourcentage %

3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : direction générale d'informatique et la direction électronique / la direction générale de l'enseignement secondaire
4. Date de disponibilité de l'indicateur : Annuelle
5. Valeur cible de l'indicateur :46%
6. Responsable de l'indicateur : responsable du programme de programme

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

1. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation		Prévision		
		2021	2022	2023	2024	2025
Pourcentage d'apprenants qui obtiennent une moyenne de 10 ou plus à l'examen national de fin d'études de l'enseignement de base	%	36.04	45.55	46	47	48

2. Analyse des résultats et des prévisions relatives à l'indicateur :

Cet indicateur a connu une instabilité au cours des 5 dernières années entre 2017 et 2021, en particulier entre les deux années successives, puisqu'il a varié de

36.04 % en 2021 à plus de 45.55 % en 2022. Par conséquent, l'instabilité de l'indicateur est principalement due à l'instabilité des résultats de l'examen de certificat de l'enseignement de base.

3. Les limites de l'indicateur :

Les faiblesses les plus importantes liées à l'indicateur 1.1 sont la difficulté d'anticiper les résultats attendus liés aux taux de réussite, qui restent tributaires de nombreux facteurs externes difficiles à prévoir d'une part et à contrôler lorsqu'ils se produisent d'autre part. Les deux dernières années 2020 et 2021 ont posé un sérieux défi à l'État en général et au système éducatif en particulier face au déclenchement de l'épidémie de Covid-19 et à la réflexion des décisions prises pour y faire face sur le cours normal du processus éducatif.

L'examen de fin d'études de l'enseignement de base est un examen non obligatoire et ne concerne qu'une population bien déterminée des élèves.

Fiche indicateur

Pourcentage d'apprenants ayant une moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat

Code de l'Indicateur : 2/1/2

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

1. Objectif de référence de l'indicateur : : Objectif stratégique 1 : Améliorer les acquis des apprenants et des apprenantes
2. Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer les acquis des élèves du cycle secondaire des établissements publics pour le programme 2 à travers les résultats enregistrés à l'examen national du baccalauréat
3. Type de l'indicateur : indicateur résultat
4. Nature de l'indicateur : indicateur performance

II- Détail Techniques de l'Indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur : Le nombre total des élèves ayant obtenu une moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat / le nombre total des élèves ayant passé l'examen du baccalauréat (dans les établissements publics)

Cet indicateur sera ventilé selon les régions, le sexe et les domaines (langues et sciences).

2. Unité de l'indicateur : Pourcentage %
3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : direction générale d'informatique et la direction électronique / la direction générale de l'enseignement secondaire
4. Date de disponibilité de l'indicateur : annuelle

5. Valeur cible de l'indicateur : 51%

6. Responsable de l'indicateur : responsable du programme

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

1. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation		Prévision		
		2021	2022	2023	2024	2025
Pourcentage d'apprenants et apprenantes qui obtiennent une moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat	%	40,91	50,78	51	52	53

2. Analyse des résultats et des prévisions relatives à l'indicateur :

Il est à noter que le pourcentage de ceux qui ont obtenu 10 et plus à l'examen du baccalauréat a connu une amélioration significative au cours de l'année 2022, atteignant 50,78%, tandis que le pourcentage général de réussite à l'examen du baccalauréat en 2021 a été de 40,91%, soit une augmentation d'environ 10 points.

3. Les limites de l'indicateur :

Les lacunes les plus importantes liées à cet indicateur sont la difficulté d'anticiper les résultats attendus liés aux taux de réussite qui restent tributaires d'autres facteurs externes difficiles à prévoir d'une part et incontrôlable d'autre part.

Fiche indicateur

Taux d'abandon scolaire dans les collèges et les lycées

Code de l'Indicateur : 2/2/1

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

1. Objectif de référence de l'indicateur : objectif stratégique 2: Lutter contre la violence et le décrochage scolaire
2. Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à diagnostiquer le phénomène de décrochage scolaire précoce avec ses dimensions, soit spontané, soit résultant de la décision du conseil de discipline ou du conseil de classe et à le suivre par le responsable du programme et le reste des acteurs afin qu'ils puissent évaluer la vie scolaire et de promouvoir les conditions appropriées pour que les élèves parviennent à achever leur parcours scolaire., que ce soit au cycle préparatoire ou secondaire, en en donnant la priorité davantage à ceux qui sont menacés d'échec et en les accompagnants psychologiquement, socialement et pédagogiquement.
3. Type de l'indicateur : indicateur d'efficacité
4. Nature de l'indicateur : pourcentage %

II- Détail Techniques de l'Indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur : Le nombre d'élèves qui sont abandonnés dans les collèges et lycées / le nombre total d'élèves dans les collèges et lycées
2. Unité de l'indicateur : en pourcentage
3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : Cycle préparatoire et enseignement secondaire / CRE

4. Date de disponibilité de l'indicateur : annuelle
5. Valeur cible de l'indicateur : 6 %
6. Responsable de l'indicateur : cycle préparatoire et enseignement secondaire

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

1. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation	2022	Prévision		
		2021		2023	2024	2025
Taux d'abandon scolaire dans les collèges et les lycées	%	7	6.79	6.0	5.0	4.0

2. Analyse des résultats et des prévisions relatives à l'indicateur : Dans le cadre de la lutte contre le phénomène de l'échec scolaire et du décrochage scolaire, la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire s'emploie à généraliser le programme quadridimensionnel de lutte contre l'échec scolaire et le décrochage scolaire dans les établissements d'enseignement vulnérables

L'École de la deuxième chance ainsi que le programme M-4D pourraient être une solution pour faire face à ce problème menaçant le système éducatif.

3. Les limites de l'indicateur : la difficulté réside essentiellement dans le suivi des élèves ayant quitté l'école et ce en coordination avec d'autres ministères tels que le ministère de la formation professionnelle.

Fiche indicateur

Pourcentage d'élèves pratiquant des activités culturelles, sociales et sportives dans les collèges et lycées

Code de l'Indicateur : 2/2/2

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

1. Objectif de référence de l'indicateur : Objectif stratégique 2 : Lutter contre la violence et le décrochage scolaire
2. Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à diagnostiquer l'état de lieux la vie scolaire dans les établissements scolaires ainsi que la participation des élèves aux activités culturelles, sociales et sportives, compte tenu de la grande importance de ces activités dans le perfectionnement des talents des élèves, affinement de leur comportement, et la réduction des taux d'échec et l'instauration de l'égalité des chances entre les deux sexes.
3. Type de l'indicateur : indice qualité
4. Nature de l'indicateur : indicateur de performance

II- Détail Techniques de l'Indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur : Le nombre d'élèves pratiquant des activités culturelles, sociales ou sportives dans les collèges et lycées / le nombre total d'élèves dans les collèges et lycées
2. Unité de l'indicateur : Pourcentage %
3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : Cycle préparatoire et enseignement secondaire / CRE

4. Date de disponibilité de l'indicateur : Annuelle
5. Valeur cible de l'indicateur : 8%
6. Responsable de l'indicateur : responsable du programme

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

1. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation		Prévision		
		2021	2022	2023	2024	2025
Pourcentage d'élèves pratiquant des activités culturelles, sociales et sportives dans les collèges et lycées	%	6.5	8	10	12	15

2. Analyse des résultats et des prévisions relatives à l'indicateur :

L'indicateur reflète le taux d'élèves participant aux différentes activités de la vie scolaire et implique la nécessité de renforcer les efforts pour développer cette dimension importante susceptible d'améliorer le rendement scolaire.

3. Les limites de l'indicateur : l'amélioration de cet indicateur reste tributaire de l'effort déployé pour une meilleure coordination entre plusieurs intervenants autre que le ministère de l'éducation et des crédits alloués au titre de ces activités.

Fiche indicateur

Taux de couverture des collèges et lycées par des cellules d'écoute et d'accompagnements

Code de l'Indicateur : 2/2/3

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

1. Objectif de référence de l'indicateur : objectif stratégique 2 : Lutter contre la violence et le décrochage scolaire
2. Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le taux de couverture des établissements scolaires par des cellules d'écoute

et d'accompagnement et sa capacité à assurer le suivi de ses activités et à activer son rôle au sein de l'établissement grâce à une bonne coordination entre les différents intervenants, notamment avec d'autres ministères (Affaires sociales et Santé) et de veiller à son bon fonctionnement et à l'évaluation de ces rapports Afin de poursuivre d'une manière précoce les élèves menacés et les accompagner.

3. Type de l'indicateur : indicateur activité

4. Nature de l'indicateur : pourcentage

II- Détail Techniques de l'Indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur : Le nombre de bureaux d'accompagnement dans les collèges et lycée / le nombre total de collèges et de lycées
2. Unité de l'indicateur : pourcentage

3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : Cycle préparatoire et enseignement secondaire / CRE
4. Date de disponibilité de l'indicateur : annuelle
5. Valeur cible de l'indicateur : 9
6. Responsable de l'indicateur : le responsable du programme

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

1. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation		Prévision		
		2021	2022	2023	2024	2025
taux de couverture des collèges et lycées par des cellules d'accompagnements activées	%	7	9	27	36	40

2. Analyse des résultats et des prévisions relatives à l'indicateur : malgré les efforts déployés par le responsable du programme, la poursuite de l'installation du bureau d'écoute reste une priorité qui nécessite le renforcement des commissariats par des psychologues, le renforcement de l'infrastructure et la coordination entre les différents intervenants.
3. Les limites de l'indicateur : l'amélioration de l'indicateur reste tributaire de facteurs exogènes tels que la disponibilité des ressources humaines et l'allocation des crédits nécessaires.

P9 :
**Pilotage
et appui**

**Chef de
programme :
Mr Hedi
Hamdaoui,
Secrétaire
général du
ministère de
l'éducation**

**Date de
nominatio
n : Arrêté
du
Ministre
de
l'éducatio
n du 12
Mars 2021**

1- Présentation du programme:

Le pilotage du programme au sein de la mission de l'éducation est confié au Secrétaire Général, compte tenu de sa supervision des structures techniques du ministère. Cette approche met l'accent sur le rôle du responsable de programme dans le suivi, l'évaluation et la supervision à moyen et long terme. Il peut faire appel aux structures et établissements sous-tutelle ayant un savoir-faire spécifique sous forme de "soutien" à l'instar des directions générales des affaires financières, affaires juridiques, et de la Coopération internationale. Il est également possible d'offrir des prestations comme celles du Centre International de Formation des Formateurs et de Renouvellement Pédagogique ou le Centre National des Technologies de l'Education ou le Centre National de Formation et de Développement des Compétences ...

Le responsable du programme veille à respecter les engagements internationaux de l'Etat tunisien telle que la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui a été adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations unies (CEDAW), ainsi que pour les Objectifs de développement durable (ODD).

Pour les objectifs de développement durable Agenda 2030, le programme Pilotage et Appui adopte fortement l'ODD5 « réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » et qui vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences contre les femmes et les filles

Cette orientation a été concrétisé en Tunisie par la Loi n° 2019-15 du 13 février 2019 portant la Loi Organique du Budget, surtout dans son article 18 qui stipule : « Le chef de programme veille à la préparation du budget suivant des

objectifs et des indicateurs garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une manière générale entre les différentes catégories sociales, sans discrimination, et qui feront l'objet d'une évaluation sur cette base. » Le programme suit également le plan d'action national pour intégrer et institutionnaliser les efforts visant à éliminer toutes les formes de discrimination fondée sur le sexe.

Le programme vise à gouverner toutes ses composantes et à soutenir les programmes opérationnels pour atteindre leurs objectifs malgré les nombreuses insuffisances telles que :

- La faible coordination entre les niveaux local, régional et central.
- L'absence d'un système d'information intégré pour le pilotage, le soutien et l'évaluation.
- L'absence d'un manuel de procédures opérationnel définissant et répartissant les tâches et les responsabilités aux niveaux central, régional et local.
- Le faible taux d'encadrement et le manque de ressources humaines compétentes aux niveaux régional et local.
- L'absence de mécanismes d'audit et de contrôle interne.
- Les ressources propres limitées des établissements

Et afin de développer le programme, un certain nombre de priorités ont été fixées, dont les plus importantes sont :

- Développer les relations avec l'environnement externe et soutenir le partenariat avec la société civile.

- La finalisation des projets régionaux clairement définis et maîtrisant les besoins dans différents domaines (ressources humaines, équipements, bâtiments...) selon la spécificité de la région et en harmonie avec les objectifs nationaux de l'éducation.
- Augmentation du budget alloué aux établissements scolaires.
- Développer la législation nécessaire pour faire participer le secteur privé au développement de la performance des établissements éducatifs tout en préservant leur indépendance.
- Développer la culture de la planification locale : mise en œuvre des conseils d'établissements, et implication des acteurs au niveau local.

Sur la base du processus de diagnostic et de priorisation, les axes stratégiques suivants ont été définis :

- Améliorer la gouvernance de la mission et des programmes
- Optimiser la gestion des ressources de la mission
- Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui

La cartographie du programme de pilotage et d'appui se présente comme suit :

Programme de pilotage et d'appui

Centre National des Technologies en Education

Centre International de Formation des Formateurs et de la Rénovation Pédagogique

Office des Logements des Personnels du Ministère de l'Education

Centre National Pédagogique

Opérateurs Publics

Sous programmes au niveau régional (n)

Sous programmes au niveau régional (a)

Sous programmes au niveau central

Unité opérationnelle (n)

Unité opérationnelle (a)

Cabinet + autres Directions Centrales

Direction Générale des bâtiments et équipements

Direction Générale des examens

Centre National de Formation et de promotion des compétences

Institut des Métiers de l'Education et de la Formation

Office des Ouvres Scolaires

Centre National de Maintenance

2- Objectifs et indicateurs de performance

- **L'objectif premier : 9.1 Améliorer la gouvernance de la mission**

Le concept de gouvernance étant multidimensionnel, il s'agit d'un ensemble de dispositions, de textes législatifs et réglementaires, de normes qui régissent le fonctionnement de la mission. Ainsi, il lui incombe de définir les rapports entre les différents intervenants de la mission ou toute partie ayant intérêt avec elle. Ceci a nécessité sa déclinaison en axes et domaines spécifiques afin de fixer des objectifs et de pouvoir les suivre avec des indicateurs spécifiques.

- **Présentation des indicateurs de performance :**

- **Indicateur 9-1-1 Taux annuel des réalisations des décisions du comité de pilotage et de suivi des projets**

Le ministère de l'éducation est considéré comme l'un des ministères pilotes qui a adopté le dispositif de la gestion budgétaire par objectif de manière à cumuler d'un côté la gestion budgétaire sur la base des programmes et, de l'autre côté la gestion publique fondée sur les résultats. Ceci étant dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des interventions publiques et d'appuyer la transparence et la culture de responsabilité.

Par ailleurs, vu l'importance des projets publics, leur coût, leur durée, leur répercussion sur le climat social et économique, le suivi de la réalisation et l'évaluation du progrès et de l'efficacité dans l'atteinte des objectifs sont essentiels.

Ainsi, la création d'un comité de pilotage chargé de suivre la réalisation des projets contribue au diagnostic des obstacles physiques, humains, structurels ou procéduraux les plus importants qui peuvent perturber ou affecter ces projets.

Toutefois, les projets du ministère se caractérisent par la multiplicité des intervenants qui pourraient être :

- Le secteur privé,
- Les bailleurs de fonds,
- la société civile,

Dans ce contexte, le comité de pilotage veille à préparer des rapports périodiques quantitatifs et qualitatifs et déterminer les recommandations pour aider à la prise de décision. Cet indicateur vise aussi à améliorer la gouvernance des projets publics, et une priorisation conformément aux orientations stratégiques du secteur tout en tenant compte la conjoncture du pays.

▪ **Réalisations et estimations de l'indicateur :**

Objectif 9-1 : Améliorer la gouvernance de la Mission	Unité	Réalisé	LF 2022	Estimations		
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 9-1-1 : taux annuel des réalisations des décisions du comité de pilotage et de suivi des projets	%	90	100	100	100	100

Pour les trois prochaines années, le responsable du programme s'attache à la bonne gouvernance des projets publics et à mettre en place une politique de suivi et d'évaluation périodique en veillant à ce que le comité de pilotage se réunisse dans les délais prévus pour accélérer le rythme de réalisation des projets, diagnostiquer les plus importants obstacles organisationnels, matériels ou humains, et formuler les recommandations nécessaires à cet effet.

Une mise en place d'une application de suivi des projets aux niveaux central, régional et local a été entamé afin de prendre des décisions en temps réel et assurer ainsi la crédibilité de la mission vis-à-vis des fournisseurs, entrepreneurs et donateurs étrangers.

▪ **Indicateur 9-1-2 Taux d'accès à l'information**

Cet indicateur vise à connaître le taux d'accès à l'information dans le cadre de la recherche du respect des exigences de la loi fondamentale n° 2016-22 du 24 mars 2016, où son premier chapitre stipule que le droit de toute personne physique ou morale d'accéder à l'information doit être garanti.

Le choix du responsable du programme de cet indicateur vise principalement à :

- Respecter les exigences légales et promouvoir le principe de transparence, notamment en ce qui concerne la gestion du service public,
- Améliorer la qualité du service public et renforcer la confiance dans les structures régies par les dispositions de la présente loi,
- Soutenir la participation du public à la définition des politiques publiques, suivre leur mise en œuvre et les évaluer,

▪ **Réalisations et estimations de l'indicateur :**

Objectif 9-1 : Améliorer la gouvernance de la Mission	Unité	Réalisé	LF 2022	Estimations		
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 9-1-2 : Taux d'accès à l'information	%		80	90	90	90

À partir de l'année 2021, un plan d'action a été élaboré pour établir une stratégie d'accès à l'information, déterminer les indicateurs dans le cadre d'une approche participative et mettre à jour la liste des données à publier de façon proactive.

Ainsi la mission a préparé et publié un guide d'accès à l'information (http://www.edunet.tn/acces_document/guide_acces.pdf) . Par ailleurs, des points focaux ont été fixés dans diverses structures pour coordonner avec le

responsable de l'accès à l'information afin de faciliter la diffusion automatique des informations sur le site Internet du ministère et de répondre aux demandes des citoyens à l'échelle centrale ou régionale ou au niveau des établissements publics appartenant à la mission.

▪ **Indicateur 9-1-3 Taux des femmes nommées dans des hauts postes fonctionnels :**

Cet indicateur vise à concrétiser l'engagement de la mission de l'éducation envers les textes nationaux et traités internationaux ainsi que les objectifs de développement durable, en particulier le cinquième objectif, à savoir la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles, c'est ainsi que le décret créant le Conseil des pairs n°626 du 25 Mai 2016, a chargé ce conseil de suivre la nomination des femmes dans les postes fonctionnels au niveau des ministères et de proposer des mesures pour soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau de la désignation, de l'avancement fonctionnel, de la promotion et de la formation.

▪ **Réalisations et estimations de l'indicateur :**

Objectif 9-1 : Améliorer la gouvernance de la Mission	Unité	Réalisé	LF 2022	Estimations		
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 9-1-3 : Taux des femmes nommées dans des hauts postes fonctionnels	%		45	47.5	50	50

Cet indicateur vise à asseoir le principe d'égalité des chances. A cet effet, le mécanisme de concours dans les nominations aux postes fonctionnels a été adopté au début de l'année 2021 pour assurer la transparence, rejeter toute forme de favoritisme et du népotisme, et offrir à tous les agents publics une chance pour

promouvoir leurs carrières sans exclusion en raison du sexe, et en adoptant une mesure de mérite et de compétence. Ce qui permet d'améliorer la performance de la gestion, et permettra d'établir l'égalité entre les hommes et les femmes, et ainsi d'augmenter le pourcentage de cet indicateur pour les années à venir

- **2-1-2 Deuxième objectif 9-2 : Optimiser la gestion des ressources humaines, tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances**

Le deuxième objectif du Programme pilotage et appui est de rationaliser la gestion des ressources humaines dans le système éducatif, de développer et d'améliorer les compétences des agents et d'améliorer leurs capacités dans l'exercice de leurs fonctions.

Les établissements de formation sous tutelle du ministère (Le centre national de formation des formateurs en éducation, les instituts des métiers d'éducation et de formation, les centres régionaux de formation continue...) sont appelés à répondre aux besoins en formation des ressources humaines quel que soit leurs catégorie et leurs fonctions, et permettre via la numérisation de l'administration à mieux utiliser les nouvelles technologies, en établissant une gestion efficace et ouverte qui offre des services publics de qualité et à procédures simples et accessibles aux citoyens et aux institutions et contribuant efficacement au développement.

- **Les indicateurs**
 - **Indicateur 9-2-1 Ecart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale**

Cet indicateur s’inscrit dans le cadre des orientations générales de l’Etat en ce qui concerne les finances publiques et ce afin de :

- Diminuer les dépenses de gestion au profit du budget de développement,
- Renforcer les principes de la bonne gouvernance,
- Stimuler les investissements et le développement régional dans les zones rurales,

Cet indicateur a connu une évolution positive **malgré** la politique d’austérité suivie par le gouvernement notamment la réduction des dépenses relatives à la masse salariale.

Dans ce contexte, certaines mesures ont été prises et prévues par la circulaire relative à l’élaboration du budget de l’année 2023, on cite principalement :

- le non recours aux heures supplémentaires en se contentant du repos compensateur de remplacement, sauf pour quelques corps spécifiques
- ne pas dépasser le taux de 20 % pour les promotions ordinaires
- redéploiement du personnel pour couvrir les besoins urgents

▪ **Réalisations et estimations de l’indicateur :**

Objectif 9-2 : Optimiser la gestion des ressources humaines, tout en assurant l’adéquation des compétences aux besoins et garantir l’équité et l’égalité des chances	Unité	Réalisé	LF 2022	Estimations		
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 9-2-1 : Ecart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale	%	0.06	0.015	0.015	0.010	0.08

A travers cet indicateur, le chef de programme vise pour les trois prochaines années à maîtriser la masse salariale et à réduire au maximum les virements, pour une plus grande rigueur dans les prévisions des crédits de rémunérations et l’adoption d’un mécanisme de redéploiement pour répondre aux besoins et un

intérêt particulier à l’octroi des heures supplémentaires afin de rationaliser la gestion des dépenses publiques.

▪ **Indicateur 9-2-2 taux de réalisation du plan de formation**

Cet indicateur vise à déterminer la capacité de la mission à répondre aux besoins en formation du personnel selon les régions, les corps professionnels et les besoins réels de formation.

D'autant plus que l'investissement dans les ressources humaines contribuerait à augmenter la performance des agents. L'indicateur permet de connaître le pourcentage de agents ayant bénéficié de formations au cours de l'année par rapport au nombre total des agents de la mission.

Par ailleurs la mission prépare un plan annuel de formation en coordination avec les différents services concernés conformément aux besoins des trois programmes, et selon une approche participative afin d’atteindre les objectifs prévus.

En outre, cet indicateur révèle la capacité de la mission à exécuter le plan de formation, d’un autre coté il permet d’évaluer la bonne prévision des crédits alloués au titre de la formation ainsi que leur bonne utilisation de façon à réduire les écarts.

▪ **Estimations de l’indicateur :**

Objectif 9-2 : Optimiser la gestion des ressources humaines, tout en assurant l’adéquation des compétences aux besoins et garantir l’équité et l’égalité des chances	Unité	Réalisé	LF 2022	Estimations		
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 9-2-2 : taux de réalisation du plan de formation	%	41.66	60	70	75	80

Après avoir surmonté les effets néfastes la situation épidémiologique et l'adoption de la formation à distance suite aux directives de la Présidence du Gouvernement contenues dans la publication des plans de formation pour l'année 2023 , Cet indicateur va connu une hausse pour les années à venir.

▪ **Indicateur 9-2-3 taux de participation féminine dans les cessions de formation**

Cet indicateur sensible au genre a été adopté dans le cadre de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et en tenant compte de leurs spécificités dans le contexte de l'introduction du Plan national pour l'institutionnalisation du genre au niveau de la mission.

▪ **Estimations de l'indicateur :**

Objectif 9-2 : Optimiser la gestion des ressources humaines, tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances	Unité	Réalisé	LF 2022	Estimations		
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 9-2-3 : taux de participation féminine dans les cessions de formation	%	27.77	30	40	45	50

• **Troisièmes objectif : 9-3 : Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficience du programme pilotage et appui.**

Les finances publiques ont connu plusieurs réformes en Tunisie dont principalement la mise en place du dispositif de la gestion du budget par objectif, par souci de rationaliser les dépenses publiques, les orienter vers les actions prioritaires de la politique publique de la mission.

Par ailleurs, la circulaire relative à l'élaboration du budget a mis l'accent pour les dépenses de fonctionnement sur la nécessité de :

- rationaliser la gestion des moyens de transport,
- Généraliser le système GPRS aux voitures de service,
- Accélérer les procédures de vente des voitures désuètes
- rationaliser les dépenses d'accueil, d'hébergement et de missions à l'étranger
- Rationaliser davantage la consommation d'énergie

C'est dans ce cadre que s'inscrit cet objectif qui consiste à rassurer une bonne allocation des ressources financières et une répartition rationnelle avec une capacité d'exécution du budget prévu. En outre les indicateurs vont permettre d'anticiper les difficultés et obstacles rencontrés dans l'exécution du budget et de prendre les mesures adéquates pour atteindre les objectifs.

Présentation des indicateurs de performances :

- **Indicateur 9-3-1 : Ecart entre les prévisions et les réalisations du budget.**

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre des orientations générales de l'Etat en ce qui concerne les finances publiques et ce afin de diminuer les dépenses de gestion au profit du budget de développement, de renforcer les principes de la bonne gouvernance, de stimuler les investissements et le développement régional dans les zones rurales. Ainsi, tous ces facteurs contribuent à préserver les équilibres financiers.

- **Réalisations et estimations de l'indicateur :**

Objectif 9-3 : Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en	Unité	Réalisé	LF 2022	Estimations		
		2021		2023	2024	2025

améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui						
Indicateur 9-3-1 : Ecart entre les prévisions et les réalisations du budget	%	0.12	0.3	0.28	0.26	0.24

Le chef de programme cherche à s'assurer de la bonne exécution du budget afin d'éviter le manque de crédits ou les excédents aux niveaux central et régional, en veillant à préparer des rapports périodiques de suivi de l'exécution du budget et animer le dialogue de gestion entre les niveaux central et régionaux pour identifier les problèmes de gestion et les résoudre à temps.

▪ **Indicateur 9-3-2 : taux des crédits alloués au programme du pilotage et appui**

Cet indicateur éclaire l'effort consenti afin de renforcer les crédits des programmes fonctionnels.

▪ **Réalisations et estimations de l'indicateur :**

Objectif 9-3 : Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui	Unité	Réalisé	LF 2022	Estimations		
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 9-3-2 : taux des crédits alloués au programme du pilotage et appui	%	10.31	10.33	10.75	11	10.5

▪ **Indicateur 9-3-3 : cout des dépenses de fonctionnement par agent.**

Cet indicateur reflète l'efficacité des dépenses de fonctionnement entre autre le volet logistique (les achats, économie d'énergie...), il vise à déterminer le coût d'un agent public en comparaison avec les crédits alloués au programme de

pilotage et d'appui (dépenses de fonctionnement) pour tous les programmes (primaire, secondaire et pilotage et appui) au niveau central et régional.

▪ **Réalisations et estimations de l'indicateur :**

Objectif 9-3 : Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui	Unité	Réalisé	LF	Estimations		
		2021	2022	2023	2024	2025
Indicateur 9-3-3 : coût des dépenses de fonctionnement par agent	Dinar Tunisien	745	923	1050	1000	950

Le responsable du programme cherche à rationaliser les dépenses de gestion et à réduire le coût de l'agent public pour les années à venir. Un certain nombre de mesures ont été prises à cet effet, telle que la réduction de la paperasse, **en incitant** à utiliser le système de gestion du courrier électronique "Elissa", ainsi que pour le système GPRS.

Et malgré ces mesures et efforts du programme P9, le coût des dépenses de fonctionnement par agent n'a cessé d'augmenter à cause de la conjoncture économique critique et notamment l'inflation.

2-2- Présentation des activités et les relations avec les objectifs et indicateurs de performance :

Tableau n°1 : Activités et leviers d'actions du P9

Unité : 1000D

Prog.	Objectifs	Indicateurs 2022	Activités	Crédits/ activité 2023	Leviers d'activité
Pilotage et Appui	Obj. 9.1 : Améliorer la gouvernance de la mission	Indicateur 9-1-1 : taux annuel des réalisations des décisions du comité de pilotage et de suivi des projets	Développement et intégration technologique des informations et des communications du système éducatif		- Création d'un comité de suivi du projet. - Activation du rôle du responsable de l'accès à l'information et de la préparation des rapports périodiques - Recours aux concours pour nommer aux hauts postes fonctionnels
		Indicateur 9-1-2 : Taux d'accès à l'information			
		Indicateur 9-1-3 : Taux des femmes nommées dans des hauts postes fonctionnels			
Obj. 9-2 : Optimiser la gestion des ressources humaines, tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins	Indicateur 9-2-1 Ecart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale	Formation continue		- Gouvernance de l'attribution des heures supplémentaires et des primes de production - Report des recrutements - Recours à la promotion sur les diplômes - Identification exacte des besoins réels pour la formation - Recours à la formation à distance	
	- Indicateur 9-2-2 taux de réalisation du plan de formation - Indicateur 9-2-3 : taux de participation féminine dans les sessions de formation	Formation des cadres éducatifs Formation des formateurs et renouvellement pédagogique			
Obj. 9-3 : Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui	Indicateur 9-3-1 : Ecart entre les prévisions et les réalisations du budget	Pilotage administratif financier		- Préparation des rapports financiers périodiques. - Rationalisation des dépenses, notamment en ce qui concerne le carburant et l'utilisation des cartes - Réduction de l'utilisation du papier et recours au système de messagerie électronique	
	Indicateur 9-3-2 : taux des crédits alloués au programme du pilotage et appui				
	Indicateur 9-3-3 : coût des dépenses de fonctionnement par agent				

2-3- Participation des Opérateurs Publics à la performance du programme :

Tableau n°2 : Participation des Opérateurs Publics à la performance du programme et volume des crédits transférés

Unité : 1000D

Opérateur Public	Objectif	Les plus importants activités et projets à entreprendre en vue de la réalisation des objectifs de politique publique	Crédits transférés 2023
Centre National Pédagogique	Obj. 9.1 : Améliorer la gouvernance de la mission	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des manuels scolaires pour la rentrée scolaire - Fournir des manuels en méthode Braille pour les élèves ayant des besoins spécifiques - Diversifier les moyens pédagogiques et médiatiques et les construire selon les spécifications modernes 	0
Centre National des Technologies en Education	Obj. 9.1 : Améliorer la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Numérisation des services scolaires - Mise en place d'un service d'orientation scolaire à distance selon le bassin pédagogique, en coordination avec les commissariats régionaux 	5572

	de la mission Obj. 9-2 : Optimiser la gestion des ressources humaines, tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir un service en ligne au profit du cadre pédagogique pour remplir les notes d'évaluation du cycle préparatoire et enseignement secondaire - Profiter du système de transmission numérique des épreuves appliquées à l'examen du baccalauréat - Permettre l'inscription en ligne. - Promouvoir la formation à distance - Encourager L'enseignement à distance pour renforcer la confiance des jeunes dans le monde numérique - Le projet de la dixième génération du réseau éducatif Edunet10 pour transmettre des données pédagogiques et administratives et pour assurer l'égalité des chances entre les régions et entre les établissements de la même région - Acquisition d'un data base 	
Centre International de Formation des Formateurs et de la Rénovation Pédagogique	Obj. 9-2 : Optimiser la gestion des ressources humaines, tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des sessions de formation pour les inspecteurs et les assistants pédagogiques. - Projet d'un cadre de référence 	
Office des logements des personnels du Ministère de l'Éducation	Obj. 9.1 : Améliorer la gouvernance de la mission	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des projets d'habitation au profit des personnels du ministère - Acheter et réaménager des terrains pour les vendre au profit des personnels du ministère - Entretien des logements pour augmenter leur viabilité et garantir la stabilité des personnels dans leur poste de travail 	

3- Cadre des dépenses à moyen terme (2023-2025) du programme pilotage et appui :

Tableau n°3 : Estimation du budget

Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

Unité : 1000D

Libellés	Réalizations 2021	L F 2022 (1)	Estimations 2023 (2)	Différence	
				(2) -(1)	%

Dépenses de Rémunération	254360	271390	290390	19000	7,00%
Dépenses De fonctionnement	236794	244671	247092	9259	3,89%
Dépenses D'interventions	109644	109536	109536	0	0
Dépenses D'investissement	91723	102827	283391	180564	175,60%
Dépenses D'opérations financières		0		0	0
TOTAUX	692522	721586	930409	208823	28,94%

Tableau n°4 : Cadre des dépenses à moyen terme (2023-2025)
Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

Unité : 1000D

Libellés	Réalisations 2021	L F 2022	Estimations 2023	Estimations 2024	Estimations 2025
Dépenses de Rémunération	254360	271390	290390		
Dépenses De fonctionnement	236794	244671	239092		
Dépenses D'interventions	109644	109536	109536		
Dépenses D'investissement	91723	102827	283391		
Dépenses D'opérations financières		0			
Total sans compter les Ressources propres des établissements	692522	721586	930409		
Total avec les Ressources propres des établissements		728423	937246		

**Fiches Indicateurs
Du
Programme n°9**

Fiche indicateur

Taux de réalisation des décisions du comité de pilotage et du suivi des projets

Code de l'Indicateur : 9/1/1

IV- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

5. **Objectif de référence de l'indicateur** : Améliorer la gouvernance de la mission
6. **Définition de l'indicateur** : cet indicateur vise à améliorer la bonne gouvernance des projets publics selon les priorités des objectifs stratégiques du secteur éducatif tout en tenant compte de la situation économique précaire et l'environnement instable et ce à travers la concrétisation et le suivi des décisions du comité de pilotage et du suivi des projets
7. **Type de l'indicateur** : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

V- Détail Techniques de l'Indicateur

7. **Méthode de calcul de l'indicateur** : taux des décisions concrétisées par rapport au nombre de décisions émises par le comité de pilotage

- 8. Unité de l'indicateur :** Pourcentage %
- 9. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur :** Rapports, visites
- 10. Date de disponibilité de l'indicateur :** Annuelle
- 11. Valeur cible de l'indicateur :** 100% pour l'année 2023
- 12. Responsable de l'indicateur :** Président du comité de pilotage et du suivi des projets

VI- Etude de Résultat de l'Indicateur

4. Résultats et prévision de l'indicateur

Objectif 9-1 : Améliorer la gouvernance de la Mission	Unité	Réalisé	LF 2022	Estimations		
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 9-1-1 : taux annuel des réalisations des décisions du comité de pilotage et de suivi des projets	%	90	100	100	100	100

5. Analyse des résultats et des prévisions relatives à l'indicateur :

Le responsable du programme s'engage à respecter les dates des réunions de la commission pour garantir l'efficacité et le temps opportun de la prise de décision

6. Les faiblesses relatives à l'indicateur :

Le nombre important des intervenants (association, secteur privé, bailleur de fond...) qui rend difficile la consolidation des rapports et le suivi des décisions.

Fiche indicateur

taux d'accès à l'information

Code de l'Indicateur : 9/1/2

IV- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

5. **Objectif de référence de l'indicateur** : Améliorer la gouvernance de la mission
6. **Définition de l'indicateur** : cet indicateur vise à déterminer la capacité des différentes structures du ministère de l'Education à répondre aux demandes externes.
7. **Type de l'indicateur** : Indicateur d'efficience

V- Détail Techniques de l'Indicateur

7. **Méthode de calcul de l'indicateur** : nombre de demande traitée par rapport au nombre de demande reçu
8. **Unité de l'indicateur** : Pourcentage %
9. **Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur** : rapport et statistiques
10. **Date de disponibilité de l'indicateur** : Annuelle
11. **Valeur cible de l'indicateur** : 90 %
12. **Responsable de l'indicateur** : Direction Générale de communication / Direction de l'unité de gouvernance, cellule de gouvernance

VI- Etude de Résultat de l'Indicateur**4. Résultats et prévision de l'indicateur**

Objectif 9-1 : Améliorer la gouvernance de la Mission	Unité	Réalisé	LF 2022	Estimations		
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 9-1-2 : Taux d'accès à l'information	%		80	90	90	90

5. Analyse des résultats et des prévisions relatives à l'indicateur

Un guide de procédure relatif à l'accès à l'information a été préparé et publié sur le site officiel du Ministère de l'Éducation.

Un réseau de communication interne a été mis en place au niveau des différentes structures pour communiquer avec le responsable d'accès à l'information pour répondre aux différentes demandes externes et pour publier les informations sur le site web du ministère de l'Éducation.

Une formation a été organisée au profit des cadres afin de mieux maîtriser les aspects juridiques des demandes d'accès à l'information.

A partir de 2021, un plan d'action a été élaboré pour définir une stratégie d'accès à l'information dans le cadre d'une approche participative afin d'améliorer cet indicateur.

6. Les faiblesses relatives à l'indicateur

La présence d'ambiguïté dans la législation qui se manifeste particulièrement lors de l'application des exigences de la Loi fondamentale sur la protection des données personnelles, ainsi que l'application des règles du Code pénal et du chapitre 7 de la loi relative à fonction publique qui imposent aux agents publics la dissimulation du secret professionnel.

Fiche indicateur

Taux des femmes nommées dans des hauts postes fonctionnels

Code de l'Indicateur : 9/1/3

IV- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

5. **Objectif de référence de l'indicateur** : Améliorer la gouvernance de la mission
6. **Définition de l'indicateur** : cet indicateur vise à déterminer le taux des femmes chargées des hauts postes fonctionnels au niveau de la mission et les propositions permettant d'instaurer une égalité au niveau des désignations, des formations et l'évolution de la carrière...
7. **Type de l'indicateur** : Indicateur de qualité

V- Détail Techniques de l'Indicateur

7. **Méthode de calcul de l'indicateur** : nombre de femmes ayant des hauts postes fonctionnels par rapport au nombre total
8. **Unité de l'indicateur** : Pourcentage %
9. **Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur** :
Statistiques et rapports
10. **Date de disponibilité de l'indicateur** : Annuelle
11. **Valeur cible de l'indicateur** : 47.75 % en 2023
12. **Responsable de l'indicateur** : Le directeur général des ressources humaines

VI- Etude de Résultat de l'Indicateur**4. Résultats et prévision de l'indicateur**

Objectif 9-1 : Améliorer la gouvernance de la Mission	Unité	Réalisé	LF 2022	Estimations		
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 9-1-3 : Taux des femmes nommées dans des hauts postes fonctionnels	%		45	47.5	50	50

5. Analyse des résultats et des prévisions relatives à l'indicateur

Cet indicateur permet de visionner à quel point il y a une égalité des chances entre homme et femme au niveau de la mission.

A partir de l'année 2021, la nomination au niveau des postes fonctionnels se fait par un mécanisme transparent et selon le critère de mérite et la qualification par le biais d'un concours et ce dans le but d'améliorer la **gouvernance qu niveau de la mission et l'instauration de l'équité et l'égalité des chances entre tous les agents publics**

6. Les faiblesses relatives à l'indicateur

Malgré les leviers d'actions existants, cet indicateur ne peut évoluer qu'en présence des cadres de sexe féminin remplissant les conditions nécessaires pour être éligibles aux postes demandés.

Fiche indicateur

Ecart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale

Code de l'Indicateur : 9/2/1

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

1. **Objectif de référence de l'indicateur** : Optimiser la gestion des ressources humaines, tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances
2. **Définition de l'indicateur** : cet indicateur s'inscrit dans le cadre de la bonne gouvernance et de la réduction des dépenses publiques afin de développer et de stimuler l'investissement régional
3. **Type de l'indicateur** : Indicateur d'efficience

II- Détail Techniques de l'Indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur** : (Les réalisations effectives de la masse salariale / les crédits inscrits au titre de la masse salariale) *100
2. **Unité de l'indicateur** : pourcentage %
3. **Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur** : Adeb – Insaf - Amad
4. **Date de disponibilité de l'indicateur** : Annuelle
5. **Valeur cible de l'indicateur** : 0.015 pour l'année 2023
6. **Responsable de l'indicateur** : Le directeur général des affaires financières

III- Etude de Résultat de l'Indicateur**1. Résultats et prévision de l'indicateur**

Objectif 9-2 : Optimiser la gestion des ressources humaines, tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances	Unité	Réalisé	LF 2022	Estimations		
		2021		2023	2024	2025

Indicateur 9-2-1 : Ecart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale	%	0.06	0.015	0.015	0.010	0.08
---	---	------	-------	-------	-------	------

2. Analyse des résultats et des prévisions relatives à l'indicateur

Le programme essayera pendant les trois prochaines années de mieux gérer la masse salariale et minimiser les virements des crédits alloués à travers une meilleure prévision et une gestion efficace des ressources humaines et des heures supplémentaires.

3. Les faiblesses relatives à l'indicateur

La réalisation d'un écart nul est une mission presque impossible vu les aléas qui peuvent apparaître pendant l'année budgétaire.

Fiche indicateur

Taux de réalisation du plan de la formation

Code de l'Indicateur : 9/2/2

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

1. **Objectif de référence de l'indicateur :** Optimiser la gestion des ressources humaines, tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances
2. **Définition de l'indicateur :** déterminer la capacité de la mission à répondre aux besoins en formation selon les régions et les bénéficiaires et **calculer le nombre des ayant eu une formation par rapport au nombre total des agents.**
3. **Type de l'indicateur :** Indicateur d'efficience

II- Détail Techniques de l'Indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur :** (Nombre de formation réalisée par rapport au nombre de formation programmée) x100
2. **Unité de l'indicateur :** pourcentage %
3. **Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur :** rapports et statistiques
4. **Date de disponibilité de l'indicateur :** Annuelle
5. **Valeur cible de l'indicateur :** 70 % année 2023
6. **Responsable de l'indicateur :** Le directeur général du centre national de la formation et de développement de la compétence

III- Etude de Résultat de l'Indicateur**1. Résultats et prévision de l'indicateur**

Objectif 9-2 : Optimiser la gestion des ressources	Unité	Réalisé	LF 2022	Estimations		
		2021		2023	2024	2025

humaines, tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances						
Indicateur 9-2-2 : taux de réalisation du plan de formation	%	41.66	60	70	75	80

2. Analyse des résultats et des prévisions relatives à l'indicateur

Cet indicateur mesure la capacité de la mission à répondre aux besoins en formation des agents par région et filaire dans le but d'améliorer leurs compétences.

Cet indicateur permet aussi de réaliser si les crédits alloués à la formation sont bien répartis et consommés entièrement.

3. Les faiblesses relatives à l'indicateur

Cet indicateur est très sensible aux variables externes tels que les répercussions de la pandémie COVID-19 et la formation à distance reste conditionnée par l'existence de la logistique nécessaire.

Fiche indicateur

Taux de participation féminine dans les sessions de formation

Code de l'Indicateur : 9/2/3

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

1. **Objectif de référence de l'indicateur** : Optimiser la gestion des ressources humaines, tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances
2. **Définition de l'indicateur** : mesure la capacité de la mission à répondre aux besoins en formation au profit des femmes afin d'améliorer leurs compétences, en explicitant ainsi l'effort genre de la mission.
3. **Type de l'indicateur** : Indicateur d'efficience

II- Détail Techniques de l'Indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur** : (Nombre de femmes formées par rapport au nombre total des agents formés) x100
2. **Unité de l'indicateur** : pourcentage %
3. **Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur** : rapports et statistiques
4. **Date de disponibilité de l'indicateur** : Annuelle
5. **Valeur cible de l'indicateur** : 40 % en 2023
6. **Responsable de l'indicateur** : Le directeur général du centre national de la formation et de développement des compétences

III- Etude de Résultat de l'Indicateur**4. Résultats et prévision de l'indicateur**

Objectif 9-2 : Optimiser la gestion des ressources humaines, tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances	Unité	Réalisé	LF 2022	Estimations		
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 9-2-3 : taux de participation féminine dans les sessions de formation	%	27.77	30	40	45	50

5. Analyse des résultats et des prévisions relatives à l'indicateur

Cet indicateur mesure la capacité de la mission à répondre aux besoins en formation au profit des femmes afin d'améliorer leurs compétences.

Cet indicateur permet aussi de réaliser si les crédits alloués à la formation sont bien répartis et consommés entièrement.

6. Les faiblesses relatives à l'indicateur

Cet indicateur est très sensible aux variables externes tels que les répercussions de la pandémie COVID-19 et la formation à distance reste conditionnée par l'existence de la logistique nécessaire.

Fiche indicateur

Ecart entre les prévisions et les réalisations du budget

Code de l'Indicateur : 9/3/1

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

1. **Objectif de référence de l'indicateur** : Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui
2. **Définition de l'indicateur** : cet indicateur vise à améliorer le suivi continu de la réalisation du budget par rapport à la nature des dépenses et aux activités fixées afin d'assurer la crédibilité du budget alloué et du projet annuel des performances des objectifs programmés
3. **Type de l'indicateur** : Indicateur d'efficacité

II- Détail Techniques de l'Indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur** : $(\text{budget alloué} - \text{budget consommé}) / \text{budget alloué} \times 100$
2. **Unité de l'indicateur** : pourcentage %
3. **Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur** : loi de finance et Adeb
4. **Date de disponibilité de l'indicateur** : annuelle
5. **Valeur cible de l'indicateur** : 0.28 % pour l'année 2023
6. **Responsable de l'indicateur** : Le directeur général des affaires financières

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

1. Résultats et prévision de l'indicateur

Objectif 9-3 : Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui	Unité	Réalisé	LF 2022	Estimations		
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 9-3-1 : Ecart entre les prévisions et les réalisations du budget	%	0.12	0.3	0.28	0.26	0.24

2. Analyse des résultats et des prévisions relatives à l'indicateur

Le programme essaye de bien gérer le budget alloué et minimiser les écarts et les virements internes et **faire des rapports cycliques** sur la réalisation du budget et mettre en place un dialogue de gestion au niveau central et régional pour résoudre tous les problèmes au temps opportun.

3. Les faiblesses relatives à l'indicateur

Cet indicateur est très sensible aux variables externes et des nouvelles données peuvent apparaître pendant l'exécution du budget.

Fiche indicateur

Taux des crédits alloués au programme pilotage et appui

Code de l'Indicateur : 9/3/2

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 1. Objectif de référence de l'indicateur :** garantir la pérennité du budget et la gestion optimale des ressources financières et améliorer l'efficacité du programme de pilotage et appui
- 2. Définition de l'indicateur :** cet indicateur permet de valoriser l'importance du programme pilotage et appui par la connaissance du taux du budget alloué de ce programme par rapport au budget de la mission
- 3. Type de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité

II- Détail Techniques de l'Indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur :** (budget alloué au programme pilotage et appui / budget de la mission) x100
- 2. Unité de l'indicateur :** pourcentage %
- 3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur :** loi de finance, Adeb
- 4. Date de disponibilité de l'indicateur :** annuelle
- 5. Valeur cible de l'indicateur :** 10.75 % pour l'année 2023
- 6. Responsable de l'indicateur :** Le directeur général des affaires financières

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

1. Résultats et prévision de l'indicateur

Objectif 9-3 : Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui	Unité	Réalisé	LF 2022	Estimations		
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 9-3-2 : taux des crédits alloués au programme du pilotage et appui	%	10.31	10.33	10.75	11	10.5

2. Analyse des résultats et des prévisions relatives à l'indicateur

La mise en place d'un système de correspondance 'Elissa' a permis de faire régresser les dépenses allouées surtout les consommables (papier, toner...)

3. Les faiblesses relatives à l'indicateur

Cet indicateur est très sensible aux variables externes tels que la hausse des prix.

Fiche indicateur

coût des dépenses de fonctionnement par agent

Code de l'Indicateur : 9/3/3

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 1. Objectif de référence de l'indicateur :** Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des ressources financières de la mission tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui
- 2. Définition de l'indicateur :** cet indicateur vise à déterminer le coût de fonctionnement d'un agent public à comparer aux crédits alloués au programme de pilotage et appui (budget de fonctionnement) de tous les programmes (primaire, secondaire, pilotage et appui) au niveau central et régional
- 3. Type de l'indicateur :** indicateur moyen

II- Détail Techniques de l'Indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur :** budget inscrit au titre de la ligne budgétaire 02201 des trois programmes /nombre total des agents de la mission
- 2. Unité de l'indicateur :** Dinars
- 3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur :** loi de finance, Adeb
- 4. Date de disponibilité de l'indicateur :** Annuelle
- 5. Valeur cible de l'indicateur :** 1050 dinars pour l'année 2023
- 6. Responsable de l'indicateur :** Le directeur général des affaires financières

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

1. Résultats et prévision de l'indicateur

Objectif 9-3 : Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui	Unité	Réalisé	LF 2022	Estimations		
		2021		2023	2024	2025
Indicateur 9-3-3 : coût des dépenses de fonctionnement par agent	Dinar Tunisien	745	923	1050	1000	950

2. Analyse des résultats et des prévisions relatives à l'indicateur

Le programme essaye de rationaliser le coût des dépenses de fonctionnement par agent par diverses décisions pour réaliser des économies telles que la mise en place de l'application 'Elissa' qui a permis de régresser les crédits alloués aux consommables (papier, toner...)

Le regroupement des déplacements des cadres pédagogiques et la mise en place de la carte AGILIS qui est un système de contrôle des voitures par GPS a permis de réduire la consommation du carburant de 35%

3. Les faiblesses relatives à l'indicateur

Cet indicateur est très sensible aux variables externes tels que la hausse des prix et l'inflation.

Fiches opérateurs

Fiche N°1 : Centre International de formation des formateurs et de renouvellement pédagogique

Programme de pilotage te d'appui

I- Identification

1. **Activité principale :** centre d'information, de formation, de documentation et d'études
2. **Référence juridique de création :** Arrêté n°716 de l'année 2016 en date du 06/06/2016
3. **Date de signature du contrat programme ou objectif entre le ministère et l'établissement :**

II- Stratégie et objectifs

1. **Stratégie générale :** Mise en place d'une stratégie pour développer et évaluer l'apprentissage des langues chez les élèves, développer l'ingénierie de formation et l'alliance avec les établissements
2. **Objectifs stratégiques :**
 - Améliorer l'apprentissage des langues
 - La bonne gouvernance de la formation des formateurs
3. **La contribution de l'opérateur publique :**
 - La réalisation des études et la création de ressource pédagogique
 - Mise en place d'un cadre référentiel pour l'apprentissage des langues selon les normes internationales
 - Créer des associations avec les entreprises
 - La concrétisation du programme de perfectionnement de l'éducation au niveau primaire
 - former les formateurs dans l'ingénierie de formation
 - Mettre à jour le site web du centre et la création d'une plateforme numérique et logiciel pour la gestion de la formation

III- Budget prévisionnel moyen terme (2023-2025)

Budget	Réalisation	2022	Prévision		
	2021		2023	2024	2025
Gestion	2475503	2846828	3156849	3476705	
- Masse salariale	572503	687000	824403	989284	
- fonctionnement	328000	393600	472320	566784	
Investissement					
TOTAL	2475503	2846828	3156849	3476705	

Fiche n°2 : office des logements des personnels du ministère de l'éducation

Programme de pilotage et d'appui

I. Identification :

- 1. Activité principale** :activité foncière au profit des agents du ministère.
- 2. Référence juridique de création** : arrêté n°50 de l'année 1981 en date du 18/6/1981.
- 3. Date de signature du contrat programme ou objectif entre le ministère et l'établissement** : 2018-2021.

II. Stratégie et objectifs :

- 1. La stratégie générale** :Achat, vente et réaménagement de terrains pour construire des logements, louer, acheter, réaménager, entretenir des logements pour maintenir sa durée de vie
- 2. Objectifs stratégiques** :
 - Lancer des appels d'offre pour l'acquisition et le réaménagement des logements.
 - Acheter et vendre des logements au profit du personnel du ministère.
 - Acheter et réaménager des terrains pour les vendre et les construire.
 - Acheter des logements pour les louer ou les vendre.
 - Acheter des logements et les préparer pour la location ou la vente.
 - Réalisation des projets d'habitation au profit des personnels du ministère.
- 3. Contribution de l'opérateur publique**

Promotion foncier.	Projet des logements.
	Réaménagement et partage des terrains.
Régularisation foncière.	acquisition des terrains et logements.
	régularisations des situations foncières.
Entretien et maintenance du bâtiment	entretien annuel et urgent.
	Réaménagement des locaux vides.
	destruction des logements non habitables.

Fiche N° Fiche N°3 : Centre national des technologies en Education

Programme de pilotage te d'appui

I- Identification

1. **Activité principale** : Incorporer la technologie de l'information et de la communication dans l'Education
2. **Référence juridique de création** : Arrêté n°46 de l'année 2011 en date du 25/05/2011
3. **Date de signature du contrat programme ou objectif entre le ministère et l'établissement** : 10 janvier 2020

II- Cadre de performance

1. **Stratégie générale** : Développer l'utilisation de la technologie d'information et de la communication dans l'apprentissage et l'enseignement
2. **Objectifs stratégiques** :
 - **Premier objectif stratégique** : Incorporer l'utilisation de la TIC pour perfectionner le système éducatif.
 - **Deuxième objectif stratégique** : Servir le secteur éducatif par tous les moyens en possession du centre pour suivre l'évolution dans la technologie d'information et de la communication.
3. **La contribution aux objectifs du programme** :

Objectif stratégique	Activité	Objectif opérationnel	contribution
Faire acquérir les enseignants la capacité d'utilisation de la TIC	Evoluer le programme de formation et les supports numériques	- Programme de formation et support numérique prêts	
	Evoluer la formation à distance	Taux des enseignants et corps	

		pédagogique utilisant le système de formation à distance	
Valorisation des projets et les initiatives pour généraliser l'enseignement numérique	Mise en place d'un mécanisme pour valoriser et motiver la création et la rénovation des projets numériques		
	Lancement des projets numériques au niveau des écoles et lycées	Organiser un concours national pour les enseignants innovateurs dans le monde numérique	
	Organiser des foires et des compétitions	Organiser une foire annuelle pour les meilleurs produits pédagogiques numériques et des compétitions	
	Exécution du réseau national et international et du jumelage tel que le programme +E-Twinning	Nombre des établissements éducatifs impliqué dans le programme	Directe
Evoluer les supports et les plateformes numériques orientés à l'Education	La création d'un environnement capable de fournir des supports numérique de qualité pour servir le système éducatif		
	Enregistrement des vidéos pour les révisions des élèves	Vidéos de qualité publiée en ligne	Directe
	Créer des plateformes numériques à distance regroupant les élèves et les enseignants permettant aux élèves de suivre des activités pédagogique et l'accès à des supports numériques		
	Généraliser le programme de suivi	Taux d'exécution	Directe

	numérique ce qui permet aux parents de suivre leur enfants quotidiennement et maintenir une relation entre eux et l'établissement scolaire		
	Enrichir la plateforme numérique « MADRASSATI » par des applications portatives	Taux d'exécution	Directe
	Enrichir la plateforme numérique EDUSERV+ par des applications portatives	Taux d'exécution	Directe
Fournir la logistique nécessaire pour généralisé l'utilisation du TIC	Finir le programme de liaison des établissements scolaires par le réseau internet haut débit		Directe
	Fournir les services ICLOUD	Taux d'exécution	Directe
	Sécuriser les réseaux et les outils informatiques		Directe

4. Les activités principales :

- Projet de liaison EDUNET10 pour la diffusion équitable des solutions technologique et service numérique et ressources éducatif
- Projet d'évolution des services scolaire
- Projet de création des supports numériques
- Projet de formation et d'évolution des compétences numériques
- Projet de création de plateformes éducatives
- Projet de mise en place de ICLOUD national

III- Budget prévisionnel moyen terme (2023-2025)

Budget	Réalisation	2022	Prévision		
	2021		2023	2024	2025
Gestion	6739000	11089000	11421670	11764320	
- Masse salariale	5400000	6613700	6812111	7016474	
- fonctionnement	1339000	4475300	4609559	4747846	
Investissement	660000	1030000	1060000	1090000	
TOTAL	7399000	12119000	12481670	12854320	

Fiche n°4 : Centre national pédagogique

Programme de pilotage et d'appui

Identification :

1. **Activité principale** : centre d'information et de formation et documentation et études :
 - Edition et diffusion de manuels scolaires et de documents pédagogiques.
 - Production de contenus numériques et multimédias au profit de l'éducation.
 - Importer des appareils et outils scientifiques non fabriqués en Tunisie au profit des établissements d'enseignement.
2. **Référence juridique de création** : : Le Centre Pédagogique National est créé depuis 1972, conformément à la loi n° 72-61 du 29 juillet 1972
3. **Date de signature du contrat programme ou objectif entre le ministère et l'établissement** : septembre 2021
 - Contrat programme pour la période 1997 à 2001 : conseil d'administration du 29 décembre 2000.
 - Document d'orientation pour l'élaboration d'un programme pour la période 2002-2006 : Conseil d'administration, daté d'octobre 2001.
 - Contrat programme pour la période 2016 à 2020 : Conseil d'administration du 28 septembre 2018

II. Stratégie et objectifs :

1. La stratégie générale

Activer la production et la diffusion d'outils pédagogiques autorisés à être utilisés par l'autorité de tutelle et assurer le développement et la diversification des produits et les mettre à la disposition de tous les

membres du système éducatif, en tenant compte de la qualité de fabrication et du prix approprié

2. Objectifs stratégiques :

- Donner un caractère pédagogique au centre
- Produire et mettre à disposition des manuels et livrets conformes aux normes de qualité et au prix adéquat dans le cadre du référentiel national adopté dans l'élaboration des curricula et la production des manuels scolaires
- Développer la production et l'utilisation de contenus éducatifs numériques pour une utilisation dans la fonction éducative
- Renforcement du rôle du centre dans la fourniture d'équipements et d'outils pédagogiques, qui ne sont pas fabriqués en Tunisie, à tous les ministères et établissements publics (centrale d'approvisionnement)

3. Contribution de l'opérateur publique :

- Fournir des instruments et des outils d'apprentissage au profit de tous les étapes de l'éducation
- Fourniture de brochures et de documents au profit de l'administration centrale du ministère de l'éducation
- Sécuriser l'acheminement du matériel et des fournitures vers les entrepôts des CRE

4. Activités principales :

La production programmée comprend des manuels scolaires, des livres en braille, des produits d'accompagnement, des supports pédagogiques divers, des documents pédagogiques et des contenus éducatifs numériques :

- Manuels scolaires : Le volume des travaux d'impression de manuels scolaires confiés à l'imprimerie sera relevé après la concentration des nouveaux équipements, pour atteindre 30 % d'ici fin 2025.
- Livres en braille : Avec la mise au point des nouvelles machines d'impression et de relier acquises par la mission d'éducation dans l'imprimerie, et avec le renouvellement de la convention conclue avec l'autorité de tutelle en 2022, le centre imprimera annuellement des livres scolaires en braille selon aux besoins requis
- productions des supports : Le centre travaillera en collaboration avec les différents services de la mission pour émettre de nouvelles productions pédagogiques et instruments pédagogiques, qui sont :

- Série "J'accompagne mon enfant" pour les années primaires (du 1 année au 6 année)
- productions des supports pour les dernières années (6 primaire, 9 année et 4 année secondaire)
- Divers documents pédagogiques

III- Budget prévisionnel moyen terme (2022-2024) :

Libellés	Réalizations 2021	2022	Estimations		
			2023	2024	2025
Budget de gestion	34543000	38387000	40306000	42321000	
Dont :	0	0	0	0	
- Subvention à titre de rémunération					
- Subvention à titre de fonctionnement					
Budget d'investissement ou d'équipement (y compris les transferts destinés à soutenir les interventions dans le domaine économique et social, le soutien à l'investissement dans les projets et programmes de développement, ainsi que le remboursement des prêts, l'équilibre financier, le développement et la restructuration de l'institution)	985000	4945000	1500000	1500000	
totaux	35528000	43332000	41806000	43821000	

Fiche genre

La mise en œuvre de l'approche genre au niveau de la mission éducation

I- Cadre Général

Présentation de la stratégie de la mission dans la mise en œuvre de l'approche genre :

Le secteur de l'Education est un secteur stratégique en raison de ses répercussions multidimensionnelles sur les individus et les sociétés

Par ailleurs, l'UNESCO définit l'Education comme un droit humain fondamental et essentiel pour l'exercice de tous les autres droits de l'homme, et par ailleurs, la promotion de la liberté individuelle, la réalisation de développement durable et le respect des engagements internationaux les plus importants tels que :

- La convention relative aux droits des personnes handicapées signée par la Tunisie en vertu de la loi n°4 de l'année 2008 qui prévoit conformément à l'article 24, le droit des personnes handicapées à l'accès à un enseignement gratuit et de qualité. Cette approche est concrétisée par l'adoption de la mission Education d'une stratégie nationale basée sur le principe d'équité et d'égalité des chances et le respect des droits de l'homme.
- Les principes fondamentaux de la convention internationale relative aux droits de l'enfant dont les plus importants sont les principes de non-discrimination et la préservation des intérêts de l'enfant.
- Le quatrième objectif du développement durable relatif aux droits des enfants (filles et garçons) à une éducation équitable, inclusive et de qualité.

- La déclaration d'Incheon Sur l'éducation pour tous à l'horizon de 2030 organisé en coré dans le cadre du forum mondial sur l'éducation par l'UNESCO en 2015, qui a souligné l'importance de la réalisation des objectifs de développement durable, l'inclusion, l'équité, l'égalité entre les sexes et la mise en place des politiques et plans sensible au genre.
- Le cinquième objectif des ODD dédié spécifiquement à l'autonomisation des filles et des femmes. Il concerne l'égalité entre les sexes et vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations.
- D'autres par, l'éducation contribue indirectement à la réalisation d'autres objectifs tels que l'éradication de la pauvreté, le bien-être, la bonne santé, la croissance économique, l'accès au marché de travail et même la protection de l'environnement en intégrant la culture environnementale dans les programmes scolaires.

Le législateur Tunisien a consolidé ces orientations et ce à travers :

- La constitution de la république Tunisienne de 2022, et notamment l'article 21
- La loi d'orientation et de l'enseignement scolaire no 2002-30 du 23 juillet 2002., en particulier l'article premier qui stipule que « l'éducation est une priorité nationale absolue et obligatoire pour les enfants de six à seize ans et un droit fondamental pour tous les Tunisiens sans discrimination sur la base du sexe, l'origine, la couleur ou la religion.
- Le plan sectoriel éducatif des années 2016-2022 qui souligne dans ces objectifs stratégiques sur la nécessité d'assurer l'équité et l'égalité des chances entre les sexes.
- La circulaire de la présidente du gouvernement n°9 du 20 mai 2022 relative à la préparation du budget dans laquelle elle met en relief la

nécessité de procéder à un diagnostic de l'état de lieu du secteur et d'adopter une stratégie tout en tenant compte dès l'approche genre.

- Le décret de loi n°626 de l'année 2016 du 25 Mai 2016 portant création du conseil des pairs pour l'équité et l'égalité des chances entre les sexes qui a généré le plan national pour la mise en place de l'approche genre approuvé par le conseil ministériel datant du 21 juin 2018.

La mission de l'éducation joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de ces orientations visant, entre autre, la réduction des disparités entre les sexes.

Premièrement, la mission de l'éducation contribue à la réalisation du premier impact à savoir la lutte contre la violence envers les femmes. En effet la culture de la tolérance, la coexistence et l'acceptation de l'autre commencent dès les années préparatoires. Ces valeurs sont enracinées dans le comportement des élèves pendant tout leur parcours éducatif à travers la mise le programme éducatif et le soutien des activités culturelles comme un mécanisme de lutte contre la violence envers les femmes tout en concrétisant la résolution de l'ONU n°1325 de l'année 2000.

Le deuxième impact s'agit d'accroître la représentation de la femme dans la vie politique et dans des postes de prise de décision, en effet le succès de la femme dans son parcours éducatif lui permet d'obtenir un diplôme d'études supérieur et d'occuper des postes politique et administrative de haut niveau.

Le troisième impact s'agit de soutenir l'autonomie économique de la femme « WOMEN EMPOWERMENT », en effet l'éducation présente un ascenseur social qui permet à la femme d'acquérir des compétences professionnelles lui permettant d'accéder au marché de travail avec un salaire équitable. Par ailleurs, la mission de l'éducation vise à encourager la scolarisation des filles et à réduire

par ailleurs le décrochage scolaire en particulier dans les zones rurales marginalisées.

Le quatrième impact concerne la paie, la sécurité, les crises sociales et le changement climatique.

Le cinquième impact concerne les orientations de la politique publique et les plans de développement sectoriel pour la préparation des budgets sensibles aux genres.

Le diagnostic de l'état de lieux la mission éducation de point de vue genre

La mission de l'éducation est caractérisée par la disponibilité des données statistiques ventilées par sexe.

Par ailleurs, le taux de scolarisation des filles a évolué remarquablement pour atteindre 48% pour l'année scolaire 2020-2021 alors que le taux des filles ayant passé une année préparatoire a atteint 48.8%.

D'autre part le taux de décrochage scolaire est en nette baisse surtout pour le cycle primaire dont il a atteint 0.6% pour l'année scolaire 2019-2020 et se répartit comme suit : 0.4% pour les filles et 0.8% pour les garçons.

En ce qui concerne le cycle préparatoire et secondaire, le pourcentage des filles inscrites a atteint 54.8% et le taux d'échec est de 14.7% réparti comme suit : 12.5% pour les filles et 17.3% pour les garçons.

Ces résultats expliquent le taux d'abandon scolaire très élevé chez les garçons par rapport aux filles qui atteint 10.1% et 4.5% respectivement.

Le diagnostic de ces écarts a déclenché une alerte ayant amené le chef de la mission ainsi que les responsables des programmes et tous les intervenants de veiller à la mise en œuvre de l'approche genre dans les différentes étapes de planification, programmation et budgétisation.

Par ailleurs un comité pour l'instauration du budget sensible au genre a été créé au sein de la mission éducation au début de l'année 2022 ainsi que la nomination du représentant du ministère de l'Education auprès du conseil des pairs, également, une étude financée par l'UNICEF sur la violence au milieu scolaire a été lancée.

Cependant, il importe de souligner l'existence de certaines lacunes notamment l'absence d'une stratégie et une vision claire lors de la mise en place de l'approche genre lors de la préparation du budget.

- Absence des activités (projet, levier d'actions ...) spécifiques pour la réalisation d'équité et l'égalité des chances entre les sexes.
- Manque de compétence technique chez les cadres de la mission pour inclure le budget sensible aux genres.
- Absence d'études scientifiques sur le genre

Un audit des données statistiques sur la mission de l'éducation pour l'année scolaire 2020-2021 montre clairement qu'il existe des écarts entre les sexes notamment en ce qui concerne :

- Le taux d'abandon scolaire.
- Le taux de violence dans le milieu scolaire.
- Le taux d'orientation vers les sections scientifiques et techniques.

P1 : Le cycle primaire

Le cycle primaire se caractérise par un taux de scolarisation élevé chez les filles, même aux milieux ruraux. Leur accès à l'année préparatoire est quasiment égal à celui des garçons.

Les statistiques disponibles mettent également en évidence l'excellence des filles par rapport aux garçons dans les résultats scolaires et au concours national d'accès aux collèges pilotes.

S'agissant des résultats scolaires, l'analyse des résultats des examens nationaux (session de juin 2022) montre bien l'excellence des filles et l'existence d'une disparité des taux de réussite par rapport aux garçons, où le taux de réussite général a atteint 53,27%, répartis comme suit :

filles	63.61 %
garçons	36.69 %

Étant donné que le concours national d'accès aux collèges pilotes constitue une opportunité d'évaluation importante à la fin du cycle primaire, bien qu'il n'est pas encore un concours obligatoire, et ne peut refléter, avec la fiabilité requise, le niveau du système éducatif. Les résultats de ce concours montrent clairement une disparité en faveur des filles, sachant bien que les candidats sont essentiellement les élèves élités parmi les deux sexes. Cette tendance est confirmée par la disparité au niveau des taux de redoublement, où le taux

général de redoublement à l'enseignement primaire au cours des trois dernières années, selon les statistiques disponibles, est par le tableau suivant :

Année scolaire	2017/2018	2018/2019	2019/2020
filles	6.0	5.2	5.2
garçons	10.3	9.3	9.1
Taux général	8.3	7.3	7.2

Les taux de redoublement sont élevés chez les garçons, surtout au niveau de la deuxième année et de la cinquième année du cycle primaire, ce qui aurait plus tard des répercussions sur les résultats scolaires au cycle préparatoire et enseignement secondaire.

Les causes du décrochage scolaire sont de nature endogène et ndogènes, ils se résument comme suit :

- ✓ Les curricula et les programmes scolaires,
- ✓ Le système disciplinaire et d'évaluation,
- ✓ Le manque d'encadrement et d'accompagnement psychologique des élèves,
- ✓ Le coté relationnelle entre l'élève et l'enseignant,

Les causes exogènes sont :

- ✓ Le taux d'analphabétisme élevé dans certaines régions
- ✓ Le taux de pauvreté,

- ✓ Les infrastructures (eau, électricité, routes...).

A cet effet, le responsable du programme s'est orienté vers l'amélioration des acquis de l'élève, filles et garçons, car cela représente le maillon principal du processus de la réforme du système éducatif, qui doit être un processus intégré et cohérent tout au long des différents cycles : primaire, préparatoire, secondaire et universitaire, afin d'améliorer les taux d'employabilité des futurs diplômés.

Objectif stratégique : Améliorer les acquis des élèves, en particulier des garçons

-Indicateur 1 : taux des garçons ayant une moyenne supérieure ou égale à 10 dans les langues.

-Indicateur 2 : taux des garçons ayant une moyenne supérieure ou égale à 10 dans les disciplines scientifiques.

- Indicateur 3 : Le taux de réussite des garçons aux concours d'accès aux collèges pilotes.

Cet objectif stratégique a été décliné au niveau opérationnel par l'adoption d'un ensemble d'objectifs à savoir :

- ✓ Le développement de l'infrastructure des établissements scolaires afin de réduire le ratio élève/enseignant et d'améliorer le taux d'encadrement, ce qui aura un impact positif sur les acquis des élèves.
- ✓ L'amélioration de certains services tels que l'eau potable, l'électricité et les connexions Internet à haut débit

Un projet a été mis en œuvre pour l'appui de la qualité de l'enseignement primaire financé par le Fonds arabe pour la Développement Economique et Social (FADES) avec un coût total qui s'élève à 496 MD dédié à la création,

extensions, aménagement, entretien et acquisition d'équipements pédagogiques et informatiques.

➤ **Objectif opérationnel 1 : Développement des infrastructures**

- Indicateur 1 : le taux d'écoles primaires ayant des classes préparatoires
- Indicateur 2 : la moyenne des élèves par classe ventilés selon les régions/niveaux d'études
- Indicateur 3 : taux des écoles non raccordées à l'eau potable
- Indicateur 4 : Le nombre de blocs sanitaires pour 50 élèves filles/garçons

➤ **Objectif opérationnel 2 : développement des ressources humaines et l'adoption de l'approche genre**

- Indicateur 1 : taux des enseignants ayant bénéficiés d'une session de formation au cours de l'année scolaire portant sur le genre.
- Indicateur 2 : taux des directrices (femmes) des écoles primaires.

Activités et leviers d'action

- Adopter des normes internationales pour évaluer les acquis des élèves, tels que EGRA et EGMA, en lecture, en compréhension et en mathématiques.
- Améliorer le transport scolaire notamment dans les régions rurales pour garantir une meilleure assiduité des élèves filles et garçons, en particulier au profit des zones qui s'éloignent au-delà de 5 km de l'établissement scolaire, et ce avec la coordination avec la société civile en raison du crédit budgétaire limité, qui ne dépasse pas 1,5 MD.
- Assurer un repas scolaire aux élèves issus de milieux défavorisés : création de 02 restaurants centraux (Budget 2022), financé par la Banque africaine de développement.

- Appuyer les activités culturelles en tant qu'un prolongement des apprentissages en classes, et un moyen pour affiner les compétences de vie de l'élève, conformément au décret relatif à l'organisation de la vie scolaire n° 2004-2437 du 19 octobre 2004, tel qu'il a été révisé par le décret n° 2012-827 du 11 juillet 2012, où la vie scolaire couvre les diverses activités éducatives, culturelles, sociales et de loisir auxquelles s'adonnent les élèves, de même que les services sanitaires et sportifs qui leur sont offerts en harmonie avec la mission d'éducation et les fonctions de l'école.

Dans ce cadre, un programme national d'activités culturelles est élaboré et des fonds sont alloués pour l'organisation d'événements nationaux annuels tels que le concours « Arab Reading Challenge » et le Forum national des arts pour l'image et le cinéma, à côté d'autres événements régionaux.

- Programmation des cours de consolidation dédiés aux élèves, notamment des classes terminales.
- Formation des enseignants du cycle primaire et les animateurs des classes préparatoires dans le cadre du projet d'appui aux fondamentaux de la qualité de l'enseignement scolaire financé par la Banque mondiale.
- Développer des programmes scolaires en tenant compte de la dimension genre pour lutter contre stéréotypes.

Programme 2 : Cycle préparatoire et secondaire

Un diagnostic exhaustif de de l'état de lieux de l'enseignement préparatoire et secondaire en portant les lunettes genre montrent l'excellence des filles aux concours nationaux tel que le concours national de fin d'études de l'enseignement de base et l'examen de baccalauréat.

Les disparités entre les sexes se sont accentuées, notamment en ce qui concerne l'orientation vers les sections scientifiques et techniques, en raison du manque d'encadrement et de sensibilisation, du décrochage scolaire et du développement du phénomène de la violence au sein de l'établissement scolaire ce qui explique l'intérêt particulier que doit accorder le responsable du programme à ces priorités.

Objectif stratégique 1 : Assurer une éducation de qualité, égale et équitable à tous les élèves des deux sexes

L'amélioration de la performance du système éducatif et de ses rendements restent soumises à un processus d'évaluation quantitative qualitative, globale et intégrée. Le responsable du programme a choisi d'adopter l'approche d'évaluation pédagogique, en particulier les examens nationaux (concours de fin d'études de l'enseignement de base et l'examen de baccalauréat) comme étant une station d'évaluation objective qui nous permet d'évaluer les acquis des élèves et ce selon les régions et le sexe.

Indicateur 1 Pourcentage des apprenants et des apprenantes ayant une moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat

Indicateur2 Pourcentage des apprenants et apprenantes ayant une moyenne de 10 et plus l'examen national de fin d'études de l'enseignement de base

Afin de mesurer davantage l'efficacité des orientations stratégiques et d'approfondir l'analyse de point de vue qualitatif, les objectifs opérationnels suivants ont été retenus :

Objectif opérationnel 1 : Réduire les écarts dans les pourcentages d'orientation vers les sections scientifiques et techniques

Loi d'orientation n° 2002-80 du 23 juillet 2002 relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire, modifiée par la loi n° 9 du 11 février 2008 portant révision et complément de la loi d'orientation n° 2002-80 du 23 juillet , 2002 relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire confirme l'importance du domaine des sciences et des technologies dans le soutien des connaissances et d'aptitudes quotidiennes des élèves dans son article 52, " "Étudier les mathématiques et les sciences afin de permettre aux apprenants d'avoir différentes formes de pensée scientifique et les habituer à pratiquer les types de raisonnement et de preuve, et de leur donner des compétences pour résoudre des problèmes et interpréter les phénomènes naturels et humains.

La technologie est enseignée dans le but de permettre aux apprenants de comprendre l'environnement technologique dans lequel ils vivent et l'importance de l'utilisation des technologies dans l'activité économique et sociale.

Les programmes accordent une attention particulière à la formation des apprenants à l'utilisation des TIC comme étant un moyen d'acquérir des connaissances et d'auto-apprentissage.

À la fin de la deuxième année de l'année scolaire 2020-2021, des différences entre les filles et les garçons ont été observées en termes de taux de scolarisation. Le pourcentage des élèves orientés vers les sections des sciences techniques était de 14,1 % du nombre total de personnes orientés et se répartit comme suit :

Filles : 8,4 %

Garçons : 23,8 %

De même, la section des sciences informatiques compte 7,5 % des orientés, et ils sont répartis comme suit :

Filles : 12,5 %

Garçons : 4,3 %

Quant aux résultats du concours de fin d'études de l'enseignement de base technique (session 2022), 146 élèves ont été inscrits, et le pourcentage de ceux ayant obtenu 10 ou plus était de 30,82%, soit 45 candidats, répartis comme suit :

Filles : 15 candidates (% 33,33)

Garçons : 30 candidats (% 66,67)

Il a été noté que les écoles préparatoires techniques ne connaissent pas une forte fréquentation des élèves (surtout des filles), malgré le besoin du marché de travail en main-d'œuvre spécialisée dans un certain nombre de domaines modernes et émergents, et ce à cause des stéréotypes sexistes

Objectif opérationnel 2 : Améliorer les acquis des filles dans les matières scientifiques et techniques

Indicateur 1 : Pourcentage de filles ayant la moyenne ou plus en mathématique à l'Examen national de fin d'études de l'enseignement de base

Indicateur 2 : L'évolution du nombre d'écoles préparatoires techniques.

Objectif opérationnel 3 : Augmenter le pourcentage d'orientation aux sections scientifiques et techniques pour les filles

Indicateur 1 : Evolution du pourcentage de filles orientées vers les sections scientifiques et techniques

Activités et leviers d'activités

- Réviser le cadre institutionnel et législatif du processus d'orientation scolaire.
- Organiser des journées de sensibilisation à l'importance de l'orientation scolaire dans la détermination du parcours professionnel et scientifique, notamment avec l'évolution des besoins du marché du travail.
- Développer l'infrastructure des établissements préparatoires techniques.
- Diversification des filières d'enseignement technique en fonction des besoins et aspirations des filles en prenant en considération les exigences du marché du travail
- Mettre en place une démarche participative avec les différents acteurs : la société civile - le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi....
- Réviser les programmes et curricula dans le cadre de l'amélioration des acquis des élèves dans le domaine scientifique et diagnostiquer les problèmes les plus importants.

Deuxième problème : réduire les écarts entre filles et garçons en matière de décrochage scolaire

Objectif stratégique 2 : la Lutte contre le décrochage scolaire

Malgré le développement du système éducatif en Tunisie, le phénomène du décrochage scolaire, en particulier au niveau du cycle préparatoire et secondaire, reste l'une des préoccupations les plus inquiétante, et son impact s'étend au-delà de l'individu pour toucher la société et l'économie nationale. Le taux global de décrochage aux niveaux préparatoire et secondaire pour l'année scolaire 2019-

2020 était de 7,0 %, soit 65 771 abandons avec un pourcentage de 10,1% pour les garçons contre 4,5% des filles.

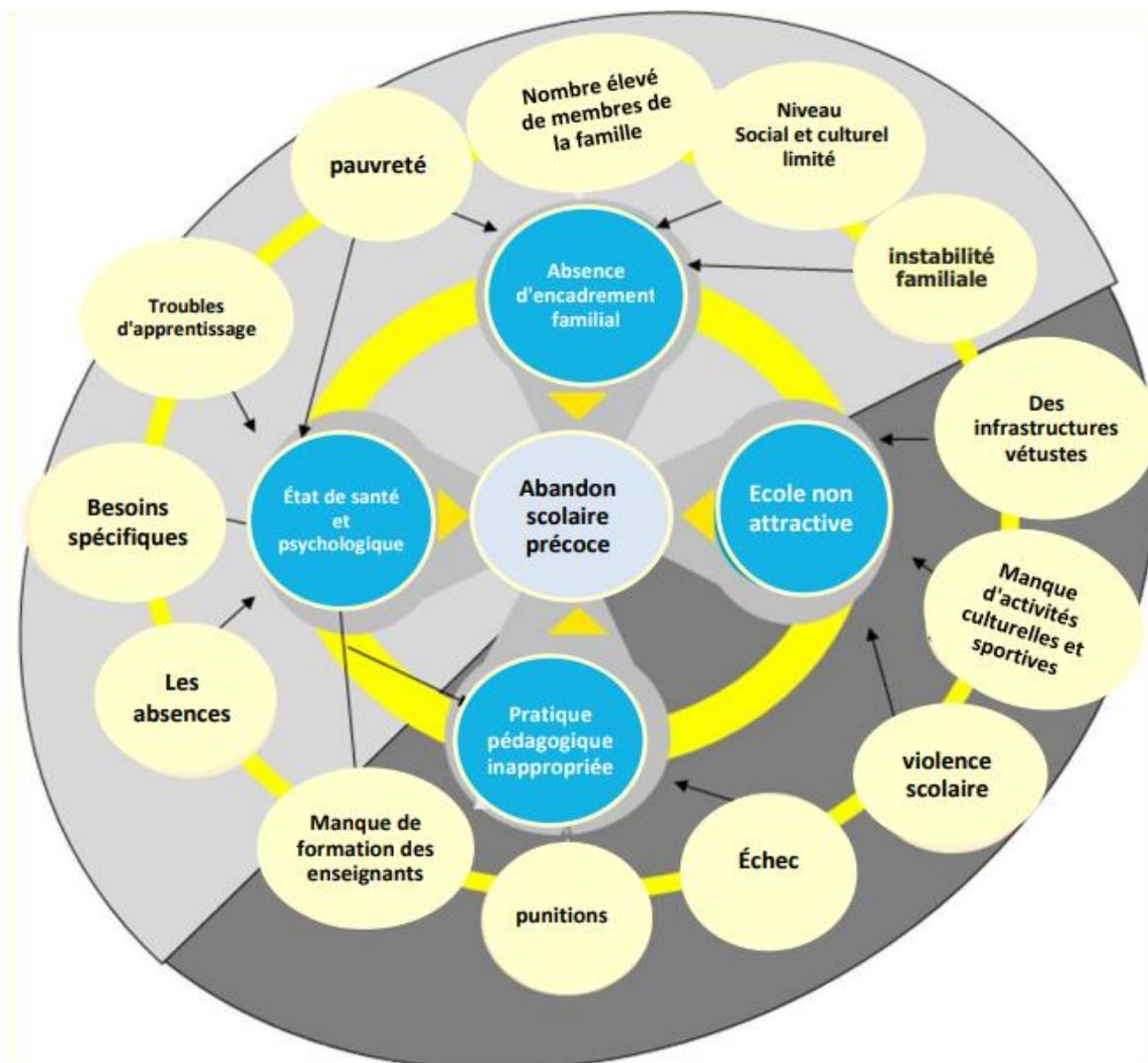
L'abandon scolaire est dû à des facteurs d'ordre familial, social ou économique.

il est du également à un certain dysfonctionnement tributaire du système éducatif tels que le changement du temps scolaire ,les mesures disciplinaire, ou encore le taux d'encadrement psychologique faible ou inexistant au sein de l'établissement scolaire, cela se manifeste par des taux élevés de redoublements et d'abandons au niveau de la septième année de base, la discordance entre les programmes scolaires et des curricula avec le développement scientifique et numérique , ainsi La résistance à la violence scolaire est l'une des priorités les plus importantes de la mission de l'éducation.

Diagnostiquer le parcours du décrochage scolaire :

Les causes de l'abandon scolaire	
En relation directe avec l'établissement scolaire	Des infrastructures vétustes
	Manque d'activités culturelles et sportives
	violence scolaire
	Échec
	Punitions
	Manque de formation des enseignants à l'identification et à l'accompagnement des menacés de décrochages

En dehors de l'établissement scolaire	Les absences
	Besoins spécifiques
	Troubles d'apprentissage
	Pauvreté
	Nombre élevé de membres de la famille/ Frère ou sœur décroché
	Niveau Social et culturel limité
	instabilité familiale



Indicateur 1 : Le taux de redoublement chez les garçons aux cycles préparatoire et secondaire :

Indicateur 2 : Taux d'abandon scolaire chez les garçons aux niveaux préparatoire et secondaire :

- Objectif opérationnel 1 : Améliorer les acquis minimaux des élèves filles et garçons :
 - Indicateur 1 : Pourcentage des garçons ayant obtenu la moyenne ou plus en sciences et en langues.
 - Indicateur 2 : Pourcentage de réussite (garçons) à l'examen du baccalauréat
- Objectif opérationnel 2 : Réintégrer les décrocheurs dans des établissements scolaires ou de formation.
 - Indicateur 1 : Le nombre d'élèves (garçons) ayant été intégrés à l'école de la deuxième chance.
 - Indicateur 2 : L'évolution du nombre de l'Ecole de la Deuxième Chance

Activités et leviers d'activités

- Réduire les formes de recrutement vulnérable (suppléances)
- Généralisation de l'Ecole de la Deuxième Chance : un décret a été préparé pour créer des centres à Beja, Mahdia et Nabeul, et préparer par ailleurs L'école Numérique de la Deuxième Chance
- Elargir la population cible du programme national de formation et de développement (enseignants ; inspecteurs...)
- Revoir les critères d'évaluation scolaires. Dans ce contexte, un référentiel a été validé concernant les matières d'enseignement du cycle préparatoire

et secondaire pour l'année scolaire 2022/2023, en fonction des ajustements apportés dans les programmes post-COVID-19.

- Revoir les programmes et cursus pédagogiques : réduction des programmes - utilisation du tableau blanc interactif...
- Revoir le temps scolaire pour réduire les horaires et le rendre compatible avec le temps social.
- Élaborer un plan d'intégration scolaire pour donner aux enfants à besoin spécifique la possibilité de poursuivre leurs études, afin de consacrer le principe de l'égalité des chances dans l'éducation.
- Inclure des thèmes en matière d'éducation parentale.
- Fournir des cours de soutien pour les classes terminales
- la Conclusion d'une convention de partenariat entre les Ministères de la Femme, de l'Enfance, de la Famille et des Personnes âgées et le Ministère de l'Éducation nationale pour l'autonomisation économique des mères d'élèves à risque de décrochage scolaire et les aider à lancer des projets
- Développer les infrastructures et rendre l'établissement attractif en soutenant de nouvelles créations et extensions pour améliorer les taux d'encadrement et réduire la densité des classes, aménager les blocs sanitaires, assurer la propreté des espaces scolaires et aménager des espaces verts, entretenir les cours de récréation et ce afin de développer la personnalité de l'élève et renforcer son sentiment d'appartenance à l'établissement scolaire ce qui est susceptible de réduire le phénomène de la violence scolaire , de l'absentéisme et du décrochage
- Soutenir les services scolaires tels que le transport scolaire, en particulier dans les zones rurales, améliorer les conditions de

L'internats et de la cantine scolaire. Dans ce cadre l'office des œuvres scolaires reçoit une subvention s'élevant à 70 MD environ en tant qu'opérateur public pour les services de soutien et d'appui scolaire,

P9 : Pilotage et appui

Le programme Pilotage et appui contribue à l'atteinte du cinquième objectif des ODD (objectifs de développement durable) et du deuxième impact inclus dans le Plan National d'Intégration du Genre relatif à l'accroissement de la représentation des femmes et de leur participation effective aux postes de décision.

Le programme vise à développer les compétences humaines, féminines et masculines, instaurer l'égalité des chances et le critère de mérite basé sur la compétence pour la nomination aux hauts postes fonctionnels.,

Par ailleurs, les femmes doivent être impliquées davantage dans des sessions de formation pour développer leurs compétences, notamment en matière de leadership administratif et financier.

Objectif Stratégique n° 2 : Développement et Gouvernance des Ressources Humaines

Indicateur : Nombre de femmes occupant des hauts postes fonctionnels (directrice générale/cheffe d'entreprise)

Objectif opérationnel 1 : Augmenter le taux d'encadrement des femmes

Indicateur n° 1 : Pourcentage de femmes appartenant à la catégorie A1

Indicateur n° 2 : Pourcentage de femmes occupant le poste de directrice d'établissement scolaire

Activités et sous-activités :

* Recourir aux concours par mérite pour accéder aux hauts postes fonctionnels et se basant sur des critères objectifs

* Soutenir la formation continue et certifiant au profit des hommes et des femmes sur un même pied d'égalité et selon un plan de formation objectif, prenant en considération :

- les besoins spécifiques des femmes lors de la programmation des formations : lieu/temps/.....
- Organisation des sessions de sensibilisation sur le genre

Objectif Stratégique	Indicateur de performance	Objectif opérationnel	Indicateur	Activités
Programme n° 1				
Améliorer les acquis des élèves, en particulier des garçons	- Indicateur 1 : taux des garçons qui ont eu une moyenne supérieure ou égale à 10 dans les langues. - Indicateur 2 : taux des garçons qui ont eu une moyenne supérieure ou égale à 10 dans les disciplines scientifiques. - Indicateur 3 : Le taux de réussite des garçons aux concours d'accès aux collèges pilotes.	Développement des infrastructures	- Indicateur 1 : taux d'écoles primaires avec classes préparatoires - Indicateur 2 : moyenne des élèves par classe selon les régions/niveaux - Indicateur 3 : taux des écoles non raccordées à l'eau potable Indicateur 4 : Le taux de blocs sanitaires pour 50 élèves filles/garçons	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adop intern les ac que E lectur en ma ○ Four et sco prése garço profit des c résidé ou pl d'ens la co socié fond budg dépas ○ Assu aux é créati centr 2022 africa ○ Appu cultu prolo appre class d'affi vie d au dé
		développement des ressources humaines et l'adoption de l'approche genre	- Indicateur 1 : taux des enseignants ayant bénéficiés d'une session de formation au cours de l'année scolaire portant sur le genre. - Indicateur 2 : taux des directrices (femmes) des écoles primaires.	

				<p>l'orga scola octob révis 2012 où la diver cultu loisir les él servi qui le harm d'édu de l'é</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ○ Dans progr d'acti élabo allou d'évé annue « Ara et le de l'in les éc d'un c événé ○ Progr d'app notar termi ○ Form du pr des c dans d'app
--	--	--	--	--

Projet annuel de performance 2023

				<p>de la</p> <p>l'ense</p> <p>finan</p> <p>Intern</p> <p>Reco</p> <p>Déve</p> <p>l'élab</p> <p>annu</p> <p>déve</p> <p>comp</p> <p>progr</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Déve scola de la rédui
Programme n° 2				
Programme n° 9				
Développement et Gouvernance des Ressources Humaines	Nombre de femmes nommées dans des hauts postes fonctionnels (directrice générale/responsable d'établissement)	Augmenter le taux d'encadrement des femmes	<p>Indicateur n° 1 : Pourcentage de femmes dans la catégorie A1</p> <p>Indicateur n° 2 : Pourcentage de femmes ayant suivi au moins une formation au cours de l'année administrative</p>	<p>* Recourir aux conco hauts postes fonction critères objectifs</p> <p>* Soutenir la formati au profit des hommes un même pied d'égalit formation objectif, pr considération :</p> <p>- Quelques besoins sp lors de la programma lieu/temps/axe....</p>

Projet annuel de performance 2023

				- Organisation de séances sur le genre
--	--	--	--	--

